55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 41 13 OCTOBRE 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Chronique de Théologie

(Fin. Voir l'*Ami* du 22 sept.)

§ VI. — Ouvrages généraux

20. — La Patrologie est une science qui rentre dans les cadres généraux de la théologie, puisqu'elle nous fait connaître l'un des principaux canaux de la tradition. Mais cette science, grâce aux études historiques qui se multiplient, se renouvelle sans cesse. Science surnaturelle basée sur l'histoire, elle présuppose un objet de caractère surnaturel, la doctrine révélée, transmise par le canal des Pères de l'Eglise, et à ce titre elle relève de la théologie dogmatique.

Le P. Basile STEIDLE, O. S. B., publiait l'an dernier, *en langue latine*, un manuel de *Patrologie* à l'usage des étudiants [8]. Manuel élémentaire, mais où l'on sent que l'auteur s'est efforcé de surpasser ses devanciers sur deux points : indiquer une bibliographie plus abondante et combler, là où elles pouvaient encore exister, les lacunes concernant des auteurs moins connus.

De tous les Pères et écrivains ecclésiastiques, y compris les hérétiques, du Ier au VIIe siècle, l'auteur donne une brève biographie et recense aussi complètement que possible les œuvres. L'emploi de la langue latine assure à l'ouvrage une large diffusion. On appréciera le développement (relatif) accordé au chapitre qui traite des Pères syriaques et arméniens, et les indications concernant les coptes, éthiopiens et géorgiens anciens. La quatrième partie de l'ouvrage est assez nouvelle en son genre : elle relève la littérature historique, hagiographique, liturgique, ainsi que les collections dogmatiques et juridiques de l'Eglise ancienne. En appendice, la littérature apocryphe de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'auteur, avons-nous dit, s'est appliqué avec un soin particulier à fournir une excellente bibliographie. Il indique à peu près complètement les meilleures éditions anciennes et récentes des œuvres des Pères et des écrivains, ainsi que les versions qui en ont été faites. Quant aux travaux généraux ou particuliers, il est difficile qu'un auteur, si bien informé soit-il, puisse être complet. D'ailleurs il est des travaux de peu de valeur qu'il vaut mieux passer sous silence.

Dom Steidle, en ce qui concerne les travaux d'auteurs français, n'a pas su toujours faire les discriminations nécessaires. D'autre part il n'a pas mentionné — est-ce voulu de sa part ? — les travaux se rapportant à la Patrologie et parus dans les grandes encyclopédies de Letouzey et de Beauchesne. Il y a là, cependant, des études de première valeur.

Ce sont là des lacunes que les étudiants de langue française combleront facilement. Tel qu'il est, parfaitement édité par la maison Herder, le volume se présente comme un manuel très perfectionné.

21. — Il faut en dire autant du manuel *en langue allemande* récemment publié par Berthold ALTANER, le savant éditeur du manuel de Rauschen [9]. La méthode n'est pas la même que chez Dom Steidle Tandis que celui-ci étudie la littérature patristique en groupant les auteurs plutôt par région que dans l'ordre strictement chronologique, Altaner suit volontiers, du moins pour l'ensemble des écrivains qu'il recense, l'ordre successif d'apparition et il pousse son étude jusqu'au VIIIe siècle.

Mais ce qui confère, à notre avis du moins, une réelle supériorité au manuel d'Altaner, c'est, d'une part, l'analyse succincte qu'il donne des principales œuvres signalées, et d'autre part une bibliographie très complète et très judicieuse.

Quoi qu'il en soit de ces légères nuances, les deux auteurs et l'éditeur Herder ont bien mérité de la théologie et de l'Eglise. Ces deux ouvrages de patrologie sont de ceux qui font vraiment progresser la science et sont appelés à rendre des services inappréciables.

22. — La magnifique édition du *Cursus theologicus* de JEAN DE SAINT-THOMAS s'est accrue, depuis que nous avons signalé l'apparition du 1er volume (*Ami* 1933, p. 46), de deux tomes nouveaux, le 2e paru il y a quelques années déjà et le 3e publié l'an dernier [1].

Dans le tome II sont contenus les commentaires des questions VIII-XVIII de la 1re Partie de la *Somme*, *Disputationes 8-22*, traitant de l'*immensité* de Dieu (disp. 8) ; de son *éternité* (disp. 9) ; de la *durée des êtres créés* (d. 10) ; de l'*unité de l'être et de Dieu* (d. 11) ; de la *puissance capable*

[8] *Patrologia seu Historia antiquæ Litteraturæ ecclesiasticæ* quam scripsit Basilius STEIDLE, O. S. B. — In-8 de XVIII-294 p. ; R. M. 5 (relié 6). — Fribourg-en-Brisgau, Herder. (Pour les pays étrangers à l'Allemagne, réduction de 25 %).

[9] *Patrologie*, von Berthold ALTANER. — In-8 de XX-354 p., R. M. 6.60 (relié 7.80). — Herder. (Même remise que ci-dessus).

[1] JOANNIS A SANCTO THOMA, O. P. *Cursus theologici*. — Tomus secundus, opera et studio Monachorum quorumdam Solesmensium O. S. B. editus. In-4° de VIII-646 p., 150 f. — Tomus tertius, VI-608 p., 210 f. — Desclée et Cie, Paris-Tournai-Rome.

de s'élever à la vision de Dieu (d. 12) ; de *l'espèce impresse et expresse dans la vision divine* (d. 13) : *de la lumière de gloire* (d. 14) ; de *l'acte de la vision divine béatifiante* (d. 15) ; de *l'intelligence divine en soi* (d. 16) ; de *l'objet primaire et du motif de la connaissance divine* (d. 17) ; de la *science de simple intelligence* (d. 18) ; de la *science des futurs absolus* (d. 19) ; de la *science moyenne des futurs conditionnels* (d. 20) ; des *idées divines* (d. 21) ; de la *vérité transcendantale et formelle* (d. 22). Ainsi, dans ce tome sont renfermées toutes les « disputes » relatives à l'intelligence divine.

Le tome suivant a trait à la volonté divine et embrasse les questions XIX-XXVI. Neuf *disputationes : Des présupposés à la controverse relative à l'efficace de la volonté et de la providence de Dieu* (disp. 23) ; de la *puissance*, de *l'acte* et de *l'objet de la volonté de Dieu* (d. 24) ; *efficacité, inefficacité et signes de la divine volonté* (d. 25) ; des *actes* et des *vertus de la volonté divine* (d 26) ; de *l'essence de la prédestination* (d. 27) ; des *causes de la prédestination* (d. 28) ; des *effets de la prédestination* (d. 29) ; de la *réprobation* (d. 30) ; enfin de la *toute-puisance divine* (d. 31) Ainsi se clôt le traité *De Deo uno*.

Est-il besoin de rappeler avec quel luxe est édité le *Cursus ?* Luxe non seulement du papier et de la typographie (ce qui fait grandement honneur à la maison Desclée), mais encore de la science critique qui préside à l'élaboration de ce chef-d'œuvre qui nous vient de Solesmes.

Signalons brièvement les corrections apportées au texte lui-même afin de le rendre partout parfaitement intelligible : au besoin les éditeurs y ont fait quelques brèves additions indispensables Les autorités patristiques invoquées sont partout situées par des références précises à la *Patrologie* de Migne. Les différents paragraphes de Jean de St-Thomas sont numérotés, les numéros facilitant le renvoi d'un texte à un autre. Et enfin les citations des autres théologiens et en particulier de S. Thomas auxquelles se réfère l'auteur ont été soigneusement identifiées.

23. — Terminons en signalant de Dom RUDLOFF O. S. B., une *Petite théologie dogmatique* à la portée de tous [2]. Il s'agit bien d'une théologie, mais sommaire et cependant solide et limpide. Elle est divisée en quatre parties, précédées d'un traité préliminaire sur la foi catholique étudiée dans ses rapports avec la Révélation et le Magistère de l'Eglise.

La première partie a pour objet Dieu et le plan de la création et du salut. La seconde étudie l'exécution du plan du salut (justice originelle, péché originel, le Rédempteur, la Mère du Sauveur, la Rédemption, la résurrection et la vie glorieuse du Christ). Dans la troisième, l'auteur montre l'application de la Rédemption dans la sanctification des âmes par l'Eglise et par les sacrements. Et enfin la dernière partie nous fait entrevoir la consommation de toutes choses dans les fins dernières, mort, jugement, enfer, ciel.

[2] L. RUDLOFF, O. S. B. — *Petite théologie dogmatique à l'usage des simples fidèles.* Adaptation par le R. P L. MULLER, S. Sp. — In-8 de 212 p., 20 f. — Paris, Editions Alsatia.

Toute la doctrine est finalement récapitulée sous forme de thèses, avec indication de leur degré de certitude. Notons encore des appendices sur les preuves de l'existence de Dieu, l'Hexaméron, les conciles œcuméniques, enfin un Index alphabétique détaillé.

Ce petit volume a eu, dans son édition originale, un succès extraordinaire ; il en sera de même dans la version française.

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

(Fin. Voir l'*Ami* du 6 oct.)

III. — BIBLIOGRAPHIE

1. — Il serait trop tard pour parler des conférences données, ce Carême, à Notre-Dame de Paris par M. le chanoine CHEVROT, si l'on prétendait ainsi les faire connaître au public catholique. Ceux qui ne purent les entendre à la radio en ont lu sans doute l'analyse et même des extraits plus ou moins abondants dans les divers organes de l'opinion. Sous ce titre : **L'homme nouveau**, elles paraissent en volume, accompagnées de la Retraite pascale, qui ne fut pas radiodiffusée (316 p. in-12, Desclée de Brouwer, 18 f.). On sait le thème général proposé au prédicateur par l'archevêque de Paris : l'éternelle actualité de l'Evangile. Nous n'avons plus à dire avec quel bonheur, quelle maîtrise et tout ensemble quelle simplicité, quelle sympathie vraie pour ce siècle qui est le nôtre et quelle exacte connaissance de ses misères, M. Chevrot répondit au désir de son chef et à l'attente d'un auditoire qu'on ne peut plus évaluer aujourd'hui.

Partant de l'aspiration, apparemment unanime, mais si diversement comprise par les uns et les autres : « Il faut que cela change ; à des temps nouveaux, il faut des hommes nouveaux », il montra que seule la Bonne Nouvelle pouvait, aujourd'hui comme il y a dix-neuf siècles, opérer dans les âmes ce renouvellement, qui doit se faire en elles d'abord pour s'établir solidement par elles dans les institutions. Ce qu'est la bonne nouvelle du Règne de Dieu, comment les Béatitudes fixent le caractère de l'homme nouveau en constituant la Charte du Royaume, les horizons éternels et la tâche présente que met devant nous le Christ, le recrutement des hommes nouveaux et leur « sacre » par Jésus même, telles sont les étapes par lesquelles doit s'opérer cette rénovation qui est incontestablement à nos yeux le premier et capital besoin d'une époque pleine de promesses comme de menaces.

Dans la Retraite pascale, le maître de l'homélie qu'est M. Chevrot a su merveilleusement tirer de quelques épisodes évangéliques repensés par un homme d'aujourd'hui tout un programme de vie spirituelle.

Nous sommes à une heure de notre vie publique où ceux qui ont autorité sur la société, sur les masses en particulier, doivent se rappeler avec quelle liberté, quelle netteté, quelle force, prêchèrent jadis l'Evangile ceux par qui le monde devint chrétien. Il ne le redeviendra que par les mêmes moyens. Si l'on en est bien convaincu, ce livre fournira aux bonnes volontés perplexes devant les difficultés de la tâche les moyens de s'en acquitter avec honneur.

2. — C'est un service du même ordre qu'on peut attendre du livre du R. P. DE LUBAC, S. J. : **Catholicisme : Les aspects sociaux du dogme** (373 p. in-8, Editions du Cerf, 40 f.). L'auteur donne ici le développement qu'elle méritait à une première ébauche dont nous avons dit ici-même tout le bien que nous en pensions (*Ami* 1936, p. 454). Le sujet était bien trop vaste, bien trop beau, l'auteur le possédait trop bien, pour que le livre qu'il faisait désirer ne parût

pas un jour. Félicitons-nous de le posséder, car il répond à un véritable besoin. S'en rend-on bien compte partout ? « Naguère, la *difficulté de croire* venait pour beaucoup d'une philosophie agnostique et de doutes concernant la Bible et les origines chrétiennes. L'exégèse et l'histoire n'ont pas cessé d'être troublantes, mais les problèmes d'ordre social et spirituel se font aujourd'hui plus obsédants, et peut-être touchent-ils plus au fond des choses. » Qu'on se rappelle nombre de témoignages recueillis par *la Vie Intellectuelle* lors de son « Enquête sur les raisons actuelles de l'incroyance ». On accuse le chrétien de « n'avoir qu'un souci, son salut individuel ; on nous reproche d'être des individualistes même malgré nous par la logique de notre foi ». Plutôt que de répondre à un réquisitoire par un autre, sûr moyen d'ouvrir la plus stérile et la plus affligeante des polémiques, le R. P. se pose d'abord courageusement cette question : « Si un tel malentendu a pu se produire et s'enraciner, si un tel reproche est courant, n'y a-t-il pas de notre faute ? » Non seulement du fait de l'humaine faiblesse, mais aussi peut-être parce que nous avons à faire effort pour parvenir à une meilleure intelligence de la foi dont nous vivons. N'est-il pas évident qu'il devient plus facile d'obtenir l'amendement d'autrui quand on a soi-même le premier reconnu ses torts ?

La question étant ainsi posée, l'auteur, avec une modestie que le lecteur trouvera sûrement excessive, nous présente « quelques matériaux doublés de quelques réflexions » bien propres à nous faire mieux voir certains aspects de notre dogme auxquels nous ne prêterons jamais trop d'attention, qu'il a même pu nous arriver de négliger parfois. Il nous invite à reconnaître, dans l'intelligence intime de la société des croyants qu'est l'Eglise, « le principe d'explication des retentissements *sociaux* du christianisme dans l'ordre temporel, en même temps que le préservatif contre une *tentation sociale* par l'effet de laquelle, si elle venait à y succomber, la foi elle-même se corromprait ». D'où trois parties qui traitent successivement du christianisme *en lui-même :* Dogme, Eglise, Sacrements, Vie éternelle ; *dans le temps :* l'histoire, l'interprétation de l'Ecriture, le salut par l'Eglise, la prédestination de l'Eglise, le catholicisme ; *en face des grands problèmes d'aujourd'hui :* la situation présente, personne et société, transcendance.

Sous chacun de ces titres, l'éminent théologien s'est appliqué à nous restituer la pensée profonde de l'Eglise, s'effaçant lui-même derrière ces grands témoins de notre foi que sont les Pères, au point qu'on pourrait voir en ce beau livre un résultat inespéré de leur harmonieuse collaboration au-dessus du temps. Quelques textes que leur ampleur ne permettait pas d'insérer à leur place logique ont été recueillis dans un appendice, où l'on sera heureux de retrouver ces trésors restitués à notre piété filiale. L'ensemble constitue la plus utile et opportune synthèse où, avant tous les autres, les théologiens vont s'empresser d'aller chercher de quoi enrichir et actualiser tout ensemble un enseignement, dont le fond ne peut varier, sans doute, mais qui n'en est pas moins vivant.

Témoignage pour qui ne sait pas, rappel pour qui ne saurait plus, un tel ouvrage est de ceux qui font date et qui restent.

3. — Si le livre de M. Gabriel Madinier, professeur au lycée de Lyon, **Conscience et Amour** (142 p. in-8, Alcan, 25 f.), était uniquement une thèse philosophique, de rare qualité d'ailleurs, ce n'est pas ici qu'il conviendrait d'en parler. Mais, au titre, l'auteur ajouta ce sous-titre : *Essai sur le « nous »*, qui dès l'abord retient notre attention en même temps qu'il oriente notre curiosité.

Prenant pour point de départ une polémique philosophique sur la justice et la charité dans laquelle s'affrontèrent durant de longues années Renouvier et Secrétan, M. Madinier s'attaque à un problème aussi passionnant pour l'intelligence que capital en ses répercussions pratiques et actuelles. Il s'agit de savoir sur quoi repose en fin de compte la vie sociale. Opposer justice et charité, sans d'ailleurs prendre la peine de les bien définir et distinguer, c'est facile, c'est d'usage courant, et on peut discuter là-dessus à perdre haleine, sans aucune chance d'arriver à s'entendre. Après de subtiles et pénétrantes analyses des données du problème, où la vigueur de la pensée s'allie le plus heureusement à une parfaite limpidité du style, l'auteur montre la vanité de l'effort qui tendrait à fonder sur la justice seule la vie sociale. Non pas, certes, qu'il conteste l'opportunité d'une extension du domaine des droits et devoirs définis, en vue d'une plus juste compréhension et d'un respect plus effectif de la dignité humaine. Mais parce que, sous des dehors de cohérence, une vie sociale fondée sur la seule justice « ne réaliserait pas l'idéal d'union et de concorde, d'amitié et de don réciproque qui constitue la vraie vie sociale. » Comment ne pas rappeler ici le mot si connu de S. Jean Chrysostome : « ... *Mien et tien*, mot glacial par où tous les maux s'introduisent dans notre vie, d'où dérivent des guerres sans nombre » ?

« Plus que la justice, la charité ou amour nous paraît produire l'unité véritable de la société ; plus que la justice, la charité ou amour est intelligible parce que réalisant l'unité réelle absolue et concrète... Le véritable *nous* est fondé sur l'amour, c'est une communauté de personnes unies entre elles par l'amitié, de personnes qui, par le don réciproque d'elles-mêmes, constituent un tout où chacun trouve son bonheur dans l'échange mutuel des vies... L'être est amour. Le moi ne peut se comprendre que si l'on voit en lui le produit de l'amour... L'amour est premier ; la suprême injure qu'on puisse lui faire est de le considérer comme un moyen ; ainsi ont fait certains qui s'efforcent de justifier la charité en montrant l'utilité sociale qu'elle peut avoir. L'amour est la fin de toutes choses, il est ce qui se pose et se justifie par soi-même..., il est lui-même le Bien... L'amour produit la justice pour se réaliser lui-même ou mieux pour réaliser ce qu'il peut de lui-même, dans un univers d'individualités opposées et exclusives. Mais la justice est appelée à disparaître ; nous devons la dépasser : le médiateur n'a qu'un temps... Il se peut que l'individualité ne soit qu'une forme d'être éphémère et provisoire, plutôt une virtualité d'être et simplement l'occasion et le moyen d'une option. Il se peut que, si je veux être pleinement, je doive effacer en moi l'individualité qui limite ma conscience et fait de moi un être séparé. »

Le lecteur a certainement déjà remarqué combien il est facile de traduire en langage théologique des conceptions d'une philosophie aussi exacte que pénétrante, aussi noble que généreuse, et que gouverne cette prudence dont on ne se départit jamais impunément. Car M. Madinier pense avec Renouvier « que les hommes doivent consentir à n'aller à l'amour que par les étapes d'une justice peu amoureuse ». On trouvera dans son livre une contribution des plus précieuses à la solution d'un problème qui domine toute notre vie sociale, avec la plus belle justification de cette charité si fréquemment attaquée aujourd'hui par ceux qui ne savent même plus ce qu'elle est.

4. — Encore un livre sur **Communisme et Catholicisme** (236 p. in-12, Spes, 12 f.). Oui : mais il est du R. P. Coulet, S. J. D'avance le lecteur est assuré d'y trouver une doctrine solide présentée sous une forme personnelle, un attachement ferme mais sans raideur aux principes, une charité sans faiblesse mais tout apostolique pour les pauvres hommes que l'erreur a séduits. C'est du fameux *message communiste* qu'il s'agit en cette nouvelle série de conférences, et aussi, naturellement, de la réponse qu'y a faite l'Eglise : les faits sont objectivement rappelés, ceux que l'on peut grouper autour du geste de « la main tendue » et les autres, tous ceux qui nous commandaient un refus

sans haine comme sans remords. Livre à répandre, car il ne peut faire que du bien.

5. — La collection *Présences* s'est enrichie et nous gratifie d'un nouveau volume, lui aussi bien actuel : **La France veut la liberté** (250 p. in-12, Plon, 18 f.). A ce livre ont collaboré treize auteurs qui se répartissent entre des familles spirituelles fort différentes. Relevons au moins, non comme ferait un palmarès mais simplement pour faire entrevoir la diversité des points de vue, les noms de MM. Paul Valéry, Marcel Déat, L. Archimbaud, H. de Kérillis, Le Cour Grandmaison, Thierry Maulnier, Maurice Schumann, Daniel-Rops.

Quand on réunit sur un chantier des ouvriers aussi peu habitués à se voir ensemble, ce n'est évidemment pas avec l'espoir d'en faire une équipe homogène travaillant méthodiquement à la réalisation d'un plan commun. Aussi n'est-il que juste de noter déjà deux classes d'esprits pour qui ce livre n'est pas fait : d'abord ceux à qui le manque de principes fermes ou la faiblesse du sens critique rendrait plus nuisible qu'utile la confrontation de thèses aussi diverses et discutables que celles de l'Action Française et de la C. G. T. ; et puis ceux qui ou n'aiment pas ou ne peuvent pas se donner la peine de penser par eux-mêmes, qui de gré ou de force se déchargent sur d'autres (et plût à Dieu que le choix fût toujours bien fait !) du soin de conduire leur destinée d'hommes. Est-il nécessaire d'ajouter qu'on ne les rencontre pas seulement sous le climat totalitaire, de déclarer tout net que nous n'avons pas la naïveté de croire tous les hommes capables de se former eux-mêmes un jugement sur toutes choses ?

Pourtant, compte tenu de la nécessité où chacun se trouvera toujours de s'en rapporter à plus éclairé que lui en bien des domaines, n'est-il pas bon et désirable que des esprits à la fois ouverts et judicieux s'efforcent de discerner, au delà des bruyantes controverses et des équivoques sournoises encore plus dangereuses, quelques données essentielles autour desquelles pourrait se faire, lentement et avec circonspection, ce rassemblement des Français dont l'opportunité n'est du moins contestée par personne? L' « esquisse d'une conclusion » ajoutée par Daniel-Rops à la confrontation des opinions diverses tend précisément à cela, et donc projette un rais de lumière, bien pâle encore mais réconfortant déjà, sur les possibilités de demain. A la suite des chefs responsables de notre Eglise de France, qui ne voudrait aider à leur réalisation ?

6. — Encore une œuvre collective que ces **Regards catholiques sur le monde** (148 p. in-8, 14 portraits hors texte, Desclée de Brouwer, 18 f.) où Mlle D. AUVERGNE a réuni les confidences recueillies, sur l'avenir du christianisme en France, auprès de ceux des nôtres que leur activité diversement féconde rendait les plus aptes à en juger : les RR. PP. Doncœur et Forestier, Paul Claudel et François Mauriac, Jacques Maritain, Gabriel Marcel et Edouard Le Roy, Ghéon et Garric, Madaule et Mounier, René Schwob et Stanislas Fumet, et l'admirable chanoine Cardyn, peut-être aujourd'hui le plus célèbre de tous. Citer ces noms, c'est évoquer autant de belles et grandes œuvres qui resteront en tous les ordres l'honneur de cette génération-ci. C'est aussi marquer le centre de perspective choisi par chacun de ces hommes pour nous dire quelques-unes de nos raisons d'espérer. Pour notre encouragement personnel, pour redresser aussi certains jugements plus sévères qu'équitables portés sur nous hors de nos frontières, ce beau livre est à lire, à propager.

7. — Les lecteurs à qui plairait moins le titre donné par le P. LOUIS DE GONZAGUE, O. M. C., à son livre, **Féminisme et Evangile** (243 p. in-12, Desclée de Brouwer, 15 f.), pourront retenir de préférence le sous-titre : *Jésus et la Femme*. Au reste, on se doute bien que l'auteur est trop réaliste pour méconnaître la répartition du genre humain entre deux groupes complémentaires de personnes, la spécificité (si l'on peut dire) de l'âme féminine, et que les divagations présentées ici ou là sous le nom de « revendications féministes » n'ont aucune part en son livre. Son dessein a été de montrer par l'Evangile même que si les deux sexes ont même destinée, mêmes moyens de salut, le Maître a su en toutes circonstances dire et faire ce qu'il fallait pour réhabiliter pleinement la femme ravalée par le paganisme à un rare degré d'avilissement. Le R. P. ne s'est pas contenté de commenter les scènes si connues de la Chananéenne, de la Samaritaine, du repas chez Marthe et Marie, des Saintes Femmes au chemin du Calvaire... Il a su tirer de menus faits, en apparence sans portée, des leçons aussi émouvantes que salutaires. Quelles que soient leurs conditions de vie, les femmes chrétiennes ont devant elles aujourd'hui une tâche aussi splendide que complexe, dans les rangs de l'Action catholique. Un tel livre est de ceux qui pourront les y préparer.

8. — L'infatigable apôtre de la famille qu'est M. l'abbé VIOLLET nous présente deux brochures nouvelles, l'une et l'autre des plus utiles (respectivement 2 f. 50 et 7 f., Editions familiales de France).

Son **Petit traité du Mariage** réunit en 48 p. ce que doivent savoir et les jeunes qui se préparent au mariage, et les époux qui veulent le vivre chrétiennement. Franchise et netteté, qui n'excluent pas le tact, sens chrétien de l'amour, conseils judicieux bien faits pour inspirer aux époux chrétiens la plus haute idée de la vie conjugale, voilà ce qu'on trouvera en ce petit livre.

Il a son complément très heureux dans **Les devoirs d'état ; leur valeur spirituelle** (96 p.). Excellente réponse et combien actuelle à une illusion plus répandue qu'on ne s'imagine souvent, dont la conséquence est, pour des chrétiens bien mal inspirés, le mauvais accomplissement d'obligations certaines, sans aucun profit spirituel, bien au contraire, et souvent au scandale trop justifié des incroyants. Ce livre est une méditation bien opportune sur le moyen le plus à la portée de chacun de sanctifier sa vie, et de concourir ainsi pour sa part au relèvement de la société.

9. — Connaissez-vous quelque brave garçon, quelque bonne fille, chez qui une foi et une piété vraies, encore qu'à développer, s'allient à un manque total de goût pour les livres et les exercices spirituels ? Faites-leur lire **Sur les routes, avec le bon Dieu**, de l'abbé Louis MENDIGAL (190 p. in-12, Spes, 10 f.). Il leur fera trouver Dieu et leur âme à eux-mêmes, sans le secours d'aucune métaphysique savante, en regardant bien simplement les œuvres, toutes les œuvres du bon Dieu. Et c'est merveille de voir tout ce que l'on peut découvrir au dedans de soi en face d'un chien de garde, d'un moineau, d'un poteau télégraphique,... tout ce qu'on peut en recevoir de leçons. Ecrit d'abord pour les *routiers*, ce livre fera les délices de beaucoup d'autres et grand bien à tous.

10. — La J. O. C. continue. Bien loin de s'être imaginé qu'elle pouvait, après son triomphe de l'an passé, se reposer sur ses lauriers, elle s'est hâtée, sans vain tapage mais avec une belle audace, d'associer les provinces françaises aux émotions qu'avait, par elle, connues Paris. Les jocistes s'étaient engagés à faire de 1938 une année de conquête : ils y ont réussi, grâce en particulier aux grandes manifestations par lesquelles a été fêté un peu partout le 10e anniversaire des fédérations régionales. De Lille et du Havre à Marseille, de Saint-Etienne et de Clermont à Caen et à Cherbourg,... 112 fédérations (à peine 1/5e de la J. O. C. française) ont fait acclamer par 110.000 tra-

vailleurs le départ de la 2e Grande Etape jociste. Qu'il n'y ait aucun bluff en de tels chiffres, il est facile de s'en assurer en parcourant le magnifique album illustré, digne pendant de celui du Congrès, qui paraît aux éditions jocistes sous ce titre : *Loisirs en foule* (Librairie de la J. O. C., 12, avenue Sœur-Rosalie, 5 f.) ; un souvenir et un document.

Voici d'ailleurs les plus récentes publications jocistes.

En 300 pages (10 f.) l'abbé A. LETOUZEY a extrait de **l'Evangile**, brièvement mais très heureusement expliqué, et complété par de très pratiques « Recherches personnelles », les pages du texte sacré les mieux faites pour attirer et retenir ceux qui le connaissent encore trop peu ou trop mal. Excellente initiation évangélique à répandre en ces *masses* où se reconnaît d'emblée *la foule* qui se pressait avide autour du Maître.

La J. O. C., c'est l'Evangile dans la vie ouvrière. On mesurera une fois de plus quelles merveilleuses transformations il y opère en lisant les biographies si attachantes de **Charles Bouchard, André Jacques, Maurice Rabillard, Elie Quercy** (la première 8 f., les autres 5 f. chacune). Sous tous les cieux, des Flandres et de Bretagne à Toulouse la Sainte, partout où s'implante la J. O. C., les fleurs de sainteté s'épanouissent au soleil de la grâce, chez ces humbles que d'aucuns s'imaginèrent un moment irrémédiablement perdus pour nous. La J. O. C. peut être fière de ses élites : elle est en train d'écrire un nouveau chapitre et pas le moins touchant de la *Légende dorée*.

Dans **Clochards** (175 p. in-12, 10 f.) Julien WALGRAFF, propagandiste de la J. O. C., nous livre des extraits du journal d'un « sans-logis » : une lourde glane de faits certifiés véridiques, révélateurs de « l'infortune imméritée » où se débattent aujourd'hui des chômeurs sincères en quête d'un travail problématique. Car il y en a, moins qu'on ne dit, mais plus qu'on ne croit.

La J. O. C. dans les petites villes (103 p., 4 f. 50). On sait quels problèmes soulève ce simple titre. Aussi nécessaire que dans les grands centres industriels, encore que pour des raisons en partie différentes, le mouvement jociste y peut faire et y fait merveille quand on sait *adapter au milieu, sans les altérer dans leur substance*, des méthodes dont la souplesse égale le réalisme. C'est pour y aider qu'on a rédigé ces pages.

Les sections de malades (93 p., 2 f. 50) nous disent en quoi consiste et comment est organisé l'apostolat jociste auprès des malades, particulièrement en sana. On sait quelle œuvre magnifique a su ainsi réaliser déjà la J. O. C.

Chacun devine à qui s'adresse **Avant le départ** (96 p., 4 f. 50). C'est un programme pour la préparation des conscrits à leur vie de caserne, un petit chef-d'œuvre non seulement d'esprit chrétien et apostolique, mais aussi de bon sens, de sagesse, de prévoyance aussi discrète qu'avisée. Après cela, qu'on ne s'étonne pas du merveilleux travail fait à présent dans les casernes par les meilleurs militants de nos mouvements de Jeunesse catholique !

Voici maintenant trois jeux scéniques (2 f. l'un), bien faits pour aider à comprendre la puissance d'accrochage de la J. O. C. : **Fraternité ouvrière et L'Ecole radieuse**, donnés respectivement à Saint-Etienne et à Lille le 15 mai dernier, sont de Jean LORRAINE, l'organisateur prestigieux de la fête nocturne du Congrès du 10e Anniversaire. Le **Jeu des Quatre Saisons** fut donné le 12 juin à Longpont par les jocistes parisiennes. La simple lecture des livrets est un vrai cordial pour l'âme et permet d'imaginer l'enthousiasme que déchaînèrent, quand elles furent produites pour la première fois, ces œuvres dont le succès dépassa partout les plus belles espérances.

La J. O. C. devait avoir son **Manuel des Loisirs.** Elle l'a fait et très bien fait en trois parties traitant respectivement de la Culture physique, des Loisirs artistiques et de la Formation de l'intelligence (3 vol. de 150 p., 9 f. l'un). Trois jolis volumes imprimés avec goût, luxueusement illustrés, grâce auxquels il sera possible d'arracher les loisirs ouvriers à l'épais matérialisme qui les avilit, comme à l'exploitation éhontée qui les guette. On se doute bien que de telles œuvres sont appelées à une diffusion qui débordera très largement la J. O. C. — Pour compléter, deux brochures (1 f. 50 chaque) consacrées aux **Jeux tant d'intérieur que de plein air** rendront d'inappréciables services à tous ceux qu'intéresse le problème des délassements honnêtes et bienfaisants.

11. — C'est encore un livre jociste que **Mieke, la fiancée du Coin du Diable**, de Ph. MOSANE (214 p. in-12, Desclée de Brouwer, 7 f. 50). Après les vœux ardents faits pour le succès de cette *histoire vraie* par le cardinal Liénart, on est un peu confus de la recommander. Disons seulement qu'on y trouvera, dans le cadre le plus authentiquement populaire, une étude révélatrice des conditions de la vie ouvrière, avec un exemple de la générosité de certaines âmes, égarées parfois par de mauvais bergers, et pourtant, même alors, si proches de Dieu qu'elles n'hésitent pas à lui tout donner sitôt qu'elles l'ont reconnu. C'est la leçon de cette vie d'une enfant abandonnée, chef d'une troupe de Faucons Rouges, que la souffrance messagère de Dieu conduisit à la plus authentique sainteté. De telles pages n'émeuvent pas seulement jusqu'aux larmes : elles sont aussi pour nous un magnifique témoignage du travail accompli déjà par l'Action catholique spécialisée et par suite un puissant motif d'espérer.

12. — Signalons, pour finir, le **Missel des colonies de vacances, des écoles et des patronages** de M. l'abbé COLOMB, P. S. S. (135 p. in-12 ; Camus, 3, avenue de la Bibliothèque, Lyon ; broché 5 f., cartonné 6 f. 75 ; réduction par quantité). S'il intéresse à d'autres titres le liturgiste et le théologien, ce livre relève aussi de la présente Chronique. D'abord parce qu'il est appelé à rendre à nos œuvres de jeunesse des services excellents ; et puis aussi parce que le texte liturgique latin-français est heureusement complété par des explications vraiment adressées à des enfants, par des « Messes dirigées et expliquées » (31 *propres* parmi lesquels les éducateurs choisiront au gré des circonstances et des besoins), des chœurs parlés, des chants choisis avec un goût très sûr, ces éléments divers marquant tous la préoccupation constante, et combien louable, de révéler à l'enfant chrétien l'aspect social de la prière chrétienne. La preuve est faite, s'il en était besoin, qu'on peut mener à bien la belle tâche dont le P. de Lubac nous a redit l'urgence, sans recourir à des innovations discutables : est-il rien de plus traditionnel que l'explication de la messe ? Le livre de M. C. a déjà reçu la consécration de l'expérience, ayant été vécu cinq ans avant d'être donné à l'impression. Ce n'est donc pas un essai que l'on tente, mais une réussite dont on nous propose de faire notre profit. Que l'auteur en soit remercié !

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* no 1, du 31 janvier)

Actes de S. S. Pie XI

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 17 juin 1937. Erection de la nouvelle Préfecture apostolique de *Suihsien*, constituée par trois sous-préfectures civiles détachées du Vicariat de Hankow (Houpé oriental. Chine) et confiée aux Frères Mineurs de la province d'Irlande. — **2° Même**

jour. Erection de la nouvelle Préfecture apost. de *Kyoto* (Japon), constituée par toute une préfecture civile et dix sous-préfectures détachées du Vicariat d'Osaka, et confiée aux Missionnaires de Maryknoll. — 3° 1er juillet 1937. Erection de la nouvelle Préfecture apost. de *Siangtan*, constituée par six sous-préfectures civiles détachées du Vicariat de Changsha (Hounan mérid., Chine), et confiée aux Franciscains. — 4° Même jour. La Mission de *Loangwa* (Rhodésie, Afrique) subit quelques modifications territoriales et est érigée en Vicariat (Pères Blancs). — 5° Même jour. Erection du nouveau Vicariat apost. de *Ichowfou*, constitué par six sous-préfectures civiles détachées du Vicariat de Tsingtao (Chang-tong, Chine), et confié à la Société du Verbe Divin de Steyl (Hollande).

II. LETTRES APOSTOLIQUES. — 1° 18 juillet 1937. L'église St-Antoine des Franciscains, à Milan, est érigée en basilique mineure. — 2° 1er sept. 1937. S. Patrick (17 mars) est établi Patron du diocèse de Bathurst (Australie). — 3° Même jour. La cathédrale de l'Assomption à Baltimore, commencée en 1806 et achevée en 1821, est érigée en basilique mineure.

III. LETTRES DU PAPE. — 1° 7 sept. 1937. Au cardinal Verdier, nommé légat pontifical pour présider le Congrès marial national réuni à l'occasion du 8e centenaire de Notre-Dame d'Aiguebelle. — 2° 8 septembre. A Mgr Trocchi, archev. tit. de Lacédémone, auditeur général de la Chambre apost., pour ses noces d'or sacerdotales.

IV. DISCOURS (texte italien) prononcé par le Pape, le 24 déc. 1937, devant les cardinaux, évêques et prélats de la Cour pontificale (p. 20-25).

V. MESSAGE radiophonique (texte latin) prononcé par le Pape, le 31 décembre, pour la clôture du Congrès national eucharistique de Madras (Indes anglaises).

Saint-Office

Un décret du 15 décembre 1937, publié le 30, condamne et met à l'Index un ouvrage de Raoul Francé intitulé : *Von der Arbeit zum Erfolg.*

S. C. des Rites

21 nov. 1937, *Cagliari* (Sardaigne). — Décret *de tuto* pour la canonisation du Bienh. Salvator d'Horta, frère lai franciscain (1520-1567).

Diarium de la Cour romaine

Le mercredi 29 déc. 1937, S. S. a reçu en audience solennelle S. Exc. le Dr José Boniface de Andrada e Silva, ambassadeur extraordinaire du Brésil, pour la présentation de ses lettres de créance.

(*Acta* n° 2, du 16 février)

Actes de S. S. Pie XI

Ce n° est rempli tout entier par un « Motu proprio » et un Règlement, tous deux du 31 décembre 1937, fixant le régime des pensions du personnel ecclésiastique et laïc (civil et militaire) du Saint-Siège et de la Cité du Vatican (par ex., un hallebardier de la Garde suisse a droit à une pension mensuelle de 30 f. suisses après 5 ans de services, 40 f. après 10 ans, 80 f. après 15 ans, 120 f. après 20 ans).

(*Acta* n° 3, du 28 février)

Actes de S. S. Pie XI

I. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 1er juillet 1937. Quatre districts sont détachés de la Mission de *Loangwa* (Rhodésie) et rattachés au Vicariat de Nyassa (Pères Blancs). — 2° Même jour. Erection de la nouvelle Préfecture apost de *Fort-Jameson*, constituée par deux districts enlevés au Vicariat de Nyassa et un 3e enlevé à la Mission de Loangwa, et confiée aux Pères Blancs. — 3° Même jour. Création du nouveau diocèse de *Lorena*, constitué par treize paroisses enlevées au diocèse de Taubaté (Etat de Sao Paulo, Brésil). Il aura pour cathédrale l'église paroissiale Notre-Dame de Lorena et sera suffragant de Sao Paulo.

II. LETTRES DU PAPE. — 1° 12 sept. 1937. Au R. P. Narcisse Durchschein, Prieur général des Frères de St-Jean de Dieu, à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de l'Ordre (à Grenade en 1537). — 2° 24 octobre. Au cardinal Dolci, archiprêtre de Ste-Marie-Majeure, nommé légat pontifical pour présider à Tripoli le 12e Congrès eucharistique national italien. — 3° 31 octobre. Au cardinal Tappouni, Patriarche syrien d'Antioche, pour ses noces d'argent épiscopales.

Saint-Office

Un décret du 19 janvier 1938, publié le 22, condamne et met à l'Index : *Der Katholizismus Sein Stirb und Werde. Von katholischen Theologen und Laien. Herausgegeben von* Gustav Mensching.

S. Congr. Consistoriale

1° 20 nov. 1937. — Les territoires de Sacco et d'Isola sont détachés du diocèse de Ceneda (prov. de Trévise) et rattachés à celui de Concordia Veneta.

2° 28 nov. 1937. — Fixation de nouvelles limites territoriales entre le diocèse de Munster et l'archidiocèse de Cologne.

S. C. des Rites

21 nov. 1937, *Chicago et Lodi*. — Décret d'héroïcité des vertus de la Vén. Françoise-Xavière Cabrini, fondatrice des Sœurs Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus (née au diocèse de Lodi le 15 juillet 1850 et baptisée le même jour, morte à Chicago le 22 déc. 1917 ; cause introduite le 30 mars 1931).

Commission d'interprétation du Code

30 décembre 1937.

RESPONSA AD PROPOSITA DUBIA

Emi Patres Pontificiæ Commissionis ad Codicis canones authentice interpretandos, propositis in plenario cœtu quæ sequuntur dubiis, responderi mandarunt ut infra ad singula :

I. — *De communicatione privilegiorum inter religiones*

D. — An verba canonis 613 § 1 : *exclusa in posterum qualibet communicatione*, ita intelligenda sint ut revocata fuerint privilegia a religionibus ante Codicem J. C. per communicationem legitime acquisita et pacifice possessa.

R. — *Negative.*

II. — *De excusatione a pœnis latæ sententiæ*

D. — An metus gravis a pœnis latæ sententiæ eximat si delictum, quamvis intrinsece malum et graviter culpabile, non vergat in contemptum fidei aut ecclesiasticæ auctoritatis vel in publicum animarum damnum ad normam canonis 2229 § 3 n. 3.

R. — *Affirmative.*

Datum Romæ, e Civitate Vaticana, die 30 mensis decembris, anno 1937.

I. Card. SERAFINI, *Præses.*

I. Bruno, *Secretarius.*

(*Acta* n° 4, du 30 mars)

Actes de S. S. Pie XI

I. CONSISTOIRES. — Comptes rendus des consistoires, secret et public, du 17 mars 1938.

II. CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. — 1° 1er juillet 1937. Création du nouveau diocèse de *Trivandrum* (Indes anglaises), constitué par le district civil du même nom qui est détaché du diocèse de Quilon. Le nouveau diocèse est pour les catholiques de rite latin, aura pour cathédrale l'église St-Joseph de Trivandrum, sera suffragant de Verapoly et est confié aux Carmes déchaussés de la province de Flandre, tandis que le diocèse de Quilon passe au clergé séculier. — 2° 4 août 1937. Le territoire de l'abbaye bénédictine St-Maurice et St-Maur est enlevé au diocèse de Luxembourg et érigé en Abbaye *nullius.*

III. LETTRES DU PAPE. — 1° 22 nov. 1937. A Mgr Kierkels, archev. tit. de Salamine, Délégué apostolique pour les Indes orientales, nommé légat pontifical pour le Congrès eucharistique des Indes orientales à Madras (fin décembre). — 2° 30 nov. A Mgr Felici, arch. tit. de Corinthe, nonce au Chili, nommé légat pontifical pour le 7e Congrès national eucharistique du Chili à Iquique. — 3° 21 nov. A Mgr Gleeson, évêque de Maitland, à propos du prochain Congrès eucharistique et missionnaire de toute l'Australie à Newcastle.

S. Congr. Consistoriale

1° 18 déc. 1937. — Fixation des limites entre le diocèse de Nelson et l'archidiocèse de Vancouver (Canada).

2° 18 mars 1938. — Convocation au Consistoire secret du 31 mars pour la canonisation des Bienh. André Bobola, Jean Leonardi et Salvator d'Horta.

S. C. du Concile

DIŒCESIUM X...

ELEEMOSYNÆ MISSARUM BINATARUM

Die 13 novembris 1937

SPECIES FACTI. — In nonnullis instantiis reductionis onerum Missarum, quæ diebus festis ex pia testatorum voluntate applicandæ sunt, preces ita concinnatas esse animadversum est ut ex reditibus legatorum aliqua pars, et quandoque major, cederet ratione incommodi parocho diebus festis in sua ecclesia Missam iteranti, alia vero pars ab ipsomet impenderetur Missis celebrandis in legatorum satisfactionem vel Curiæ in hunc finem mitteretur. Itemque praxim alicubi inolitam esse constitit, qua parochi sacerdotesque Missam binatam facultate apostolica applicantes, si juxta intentionem offerentium vel piæ causæ applicent, ad Curiam transmitterent favore Seminarii eleemosynam diœcesanam, excessum sibi retinentes.

Hinc duo sunt consideranda : 1) num expediat indultum apostolicum concedere ut parocho in propria ecclesia Missam iteranti emolumentum aliquod tribuatur, idque ex legatorum reditibus ; 2) num sustineatur dispositio diœcesana vi cujus sacerdotes Missam binatam applicantes eleemosynam tantummodo diœcesanam Curiæ tradere teneantur.

ANIMADVERSIONES. — Quoad primum. Ex perantiqua Ecclesiæ praxi vetitum semper fuit ut plures in die Missas celebrantes plura pro iisdem, præterquam in die Nativitatis Domini, reciperent stipendia. Cfr. Decr. Gratiani. D. I. c. 53, *de cons.;* Const. Benedicti XIV diei 26 augusti 1738 *Quod expensis* et diei 30 maii 1753 *Apostolicum ministerium ;* Litt. encycl. Leonis XIII diei 18 aprilis 1897 *Trans Oceanum*, et Benedicti XV diei 10 augusti 1915 *Incruentum.* Quod Codex juris canonici sanxit in canonibus 806 § 1 et 824 § 2.

Quapropter sine peculiari Apostolicæ Sedis indulto nefas est parocho Missam iteranti emolumentum aliquod tribuere eo minus ex legatorum reditibus, excipe si ipse legati fundator hanc facultatem fecerit.

Nec convenit indultum apostolicum hunc in finem concedere. Et primum quidem, quia parochus, vi sui muneris, bono fidelium spirituali consulere tenetur, ideoque curare ut fideles diebus festis de præcepto obligationi Sacrum audiendi satisfaciant. Quodsi unius Missæ celebratio huic obligationi ab omnibus implendæ satis non sit, alteram celebrare ipse tenetur ad mentem canonis 806 § 2, nullo ad hoc percepto stipendio. Deest enim in casu titulus extrinsecus majoris laboris vel incommodi, vi cujus sacerdotibus binantibus permittitur aliqua retributio ad normam citati canonis 824 § 2 Codicis J. C., cum agatur de parocho Missam iterante in sua parœcia in fidelium sibi commissorum utilitatem, quare justa causa deest concedendi hunc in finem indultum apostolicum, eo vel magis quia hæc retributio in casu ex legatorum reditibus esset sumenda. Jamvero legata in finem proprium constituta sunt, ab ipso fundatore statutum, et diligentissime implenda, sicut omnes fidelium voluntates in pias causas facultates suas donantium vel relinquentium, etiam circa modum administrationis et erogationis bonorum, ad præscriptum canonis 1514.

Nihil tamen vetat quominus, peculiaribus rerum personarumque adjunctis perpensis, his parochis Episcopus retributionem aliquam ex aliis proventibus assignet.

Alterum dubium quod spectat, præscriptio est contra jus commune. Eleemosyna enim Missarum, nisi aliud certo constet. dividi vel separari nequit a celebratione et applicatione Missarum, sed quid unum constituit ad mentem canonis 840 § 1, et distinctio ipsa a mente offerentium est prorsus aliena. Quod si in citato canone res est de Missis manualibus ad alios pro celebratione transmissis, attamen una eademque est regula, eleemosynam Missarum, nisi aliud constet, pro celebratione et pro applicatione *integram* celebranti tradendam esse intuitu oneris quod ei imponitur. Et ita jam pluries declaravit hæc S. Congregatio, e. g. in una *Lugdunen.* 31 januarii 1880, in una *Sancti Deodati* 27 februarii 1905 ad II, et in una *Paderbonen.* 16 novembris 1917. Utique in citatis resolutionibus eadem S. Congregatio clausulam addidit : « nisi morali certitudine constet excessum communis

eleemosynæ oblatum fuisse intuitu personæ vel ob majorem laborem aut incommodum ». Sed ex hoc ipso arguitur quod Episcopus nequeat generali præscriptione sive synodali sive extrasynodali indiscriminatim præscribere omnibus sacerdotibus binantibus excessum communis eleemosynæ vel eleemosynam ab offerentibus oblatam, quæcumque sit, percipere, dummodo Curiæ tradatur eleemosyna synodalis.

Nec est omittendum alienum prorsus esse ab ipso indulti apostolici ambitu, vi cujus sacerdos Missam binatam ad mentem offerentis applicat, ut aliqua eleemosynæ pars ipse sibi retineat[1]. Aliter tamen res esset, si ageretur de Missis fundatis, quibus cavet Codex ipse in canone 840 § 2.

Resolutiones. — Propositis itaque in comitiis plenariis diei 13 novembris 1937 dubiis :

I. *An expediat indultum apostolicum concedere ut parocho. in propria ecclesia Missam iteranti, tribuatur aliquod emolumentum ex reditibus legatorum ;*

II. *An sustineatur dispositio diœcesana vi cujus sacerdotes. Missam binatam applicantes, eleemosynam tantummodo diœcesanam Curiæ tradere teneantur ;*

Emi Patres hujus S. Congregationis responderunt :

Ad I. *Negative*, seu *non expedire ;*

Ad II. *Negative.*

Has resolutiones Ssmus D. N. Pius Pp. XI in Audientia diei 18 novembris 1937, referente subscripto Secretario, approbare et confirmare dignatus est.

I. Bruno, *Secretarius.*

[1] Il faudrait sans doute lire : *aliquam partem.*

S. C. des Rites

1° 19 déc. 1937, *Gênes.* — Décret d'héroïcité des vertus du Vén. Hyacinthe de Ste-Marie, religieux prêtre des Augustins déchaussés (né le 5 sept. 1658, mort le 23 avril 1721 ; cause introduite le 27 juillet 1757).

2° 20 février 1938, *Rome et Lucques.* — Reconnaissance de deux miracles pour la canonisation du Bienh. Jean Leonardi, béatifié à la Pentecôte 1922.

Sacrée Pénitencerie (Section des Indulgences)

I

31 décembre 1937.

DECRETUM

DE PRECIBUS ET PIIS OPERIBUS INDULGENTIIS DITATIS. NOVA COLLECTIONE EDITIS.

Quandoquidem ex una parte opus, a Sacra Congregatione Indulgentiarum Sacrarumque Reliquiarum anno 1898 editum, multis jam annis non amplius venale prostat ; ex altera vero ejusdem generis Collectioni, quæ anno 1929 in lucem prodiit, generales indulgentiarum concessiones postremis hisce temporibus, ac præsertim jubilari Redemptionis anno, aliæ ex aliis accessere, christifideles non pauci ac vel sacerdotes et Episcopi ab Apostolica Sede petierunt, ut novum, idemque authenticum, prelo excuderetur opus, quod pontificias hac in re largitiones ita in unum colligeret, ut tuta communi pietati norma esset.

Cum vero Augustus Pontifex hac de causa certior factus esset, infrascripto Cardinali Pænitentiario Majori mandavit, ut huic operi admoveretur manus, cui etiam Ipsemet perficiendo generales normas rationesque indicavit. Eo videlicet spectabat Beatissimi Patris consilium, ut non modo preces et pia opera indulgentiis ditata in unum redigerentur, sed ut potius aptiore indutus forma elenchus vulgaretur, qui et recentiores omnes Summorum Pontificum id genus largitiones complecteretur, et novo usui novisque hujus Officii præscriptis ordinate responderet, quæ idcirco Suprema Auctoritate duce invecta sunt, ut indulgentiarum doctrinam atque incrementa nostra hac ætate moderarentur.

Quapropter Sacra Pænitentiaria Apostolica, ut Beatissimi Patris mandata faceret, post diuturnum studium diligentemque laborem, preces et pia opera, ad præsentem hanc diem a Summis Pontificibus indulgentiis ditata, in unum collegit et in vulgus edidit ; tum ea videlicet, quæ in favorem omnium christifidelium cum ea etiam quæ in favorem quorumdam cœtuum spiritualibus hisce muneribus insignita fuerunt : idque ad normam perficiendum curavit earum immutationum atque rationum, quas Suprema ipsa Auctoritas proposuerat.

In Audientia vero infra scripto Cardinali Pænitentiario Majori die 11 mensis decembris vertentis anni concessa, Ssmus D. N. Pius Pp. XI Collectionem hanc, typis vaticanis impressam, approbavit et confirmavit et, abrogatis generalibus indulgentiarum concessionibus in eadem Collectione non relatis, ipsam tantum uti authenticam haberi mandavit.

Contrariis quibuslibet etiam speciali mentione dignis minime obstantibus.

Datum Romæ, ex S. Pænitentiaria Apostolica, die 31 decembris 1937.

L. Card. Lauri, *Pænitentiarius Major.*

S. Luzio, *Regens.*

Remarques

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire celles du P. E. Bergh, S. J., dans la *Nouvelle Revue théologique* de juillet-août 1938, p. 854 et s. :

La lecture de ce décret révèle immédiatement son importance. C'est le Souverain Pontife lui-même qui a voulu cette publication d'une collection nouvelle, conçue d'après les normes qui depuis une dizaine d'années ont présidé à la concession des indulgences. La *Raccolta* de 1898 était épuisée depuis longtemps ; la *Collectio precum piorumque operum* de 1929 ne contenait que les indulgences accordées de 1899 à 1928. Fondre ces deux collections, y ajouter les nombreuses faveurs accordées au cours des dernières années, spécialement à l'occasion du Jubilé de la Rédemption, ramener à une plus grande uniformité les diverses concessions, tel est l'objet du remarquable travail qui vient d'être publié sous la forme d'un in-8° de XVII-654 pages.

Il porte comme titre : *Preces et pia opera in favorem omnium christifidelium vel quorumdam cœtuum personarum indulgentiis ditata et opportune recognita.* Typis polyglottis MCMXXXVIII [1].

L'ouvrage débute par le texte du décret officiel que nous avons reproduit ci-dessus. Viennent ensuite les *Prænotanda* dont certains fournissent de précieux renseignements :

1°) Cette Collection comprend toutes les concessions générales d'indulgences faites par les Souverains Pontifes jusqu'à la fin de 1937. Elle contient aussi les faveurs accordées à certaines catégories de fidèles (clercs, prêtres, religieux, étudiants, etc.). Mais on n'y trouve pas les indulgences attachées aux objets de piété munis d'une bénédiction spéciale, ni celles que l'on peut gagner par la visite d'un sanctuaire déterminé, ou par l'inscription dans une confrérie. Exception est faite toutefois pour les indulgences à gagner dans les sanctuaires de Rome.

2°) Prières et exercices de piété sont enrichis d'indulgences dans la mesure fixée par cette nouvelle Collection, et non d'après la concession primitive. Toutes les formules et œuvres non reprises dans cette Collection perdent leurs indulgences.

[1] La vente, au prix de 25 lires, en est réservée exclusivement à la maison d'édition Marietti, Turin, Rome (dépôt à Paris, chez Lethielleux).

3o) Le texte des prières est publié dans la langue dans laquelle il a été indulgencié. Pour les traductions, il faudra se conformer au c. 934, § 2. Celui-ci exige l'approbation de la « traduction conforme » par la S. Pénitencerie, ou l'un des Ordinaires des pays où se parle la langue en laquelle la traduction est faite.

4o) Les indulgences attachées à des exercices qui supposent divers actes à accomplir le même jour, ou à des jours différents (triduums, neuvaines) ne peuvent, sauf indication contraire, être gagnées qu'une fois *tous* ces exercices terminés.

5o) Par « *exercices publics* » dont il est question dans certaines concessions, il faut entendre ceux que les fidèles font en commun dans les églises, les oratoires publics, ou semi-publics (pour ceux qui en usent légitimement) ; dans tous les autres cas, on ne peut parler que d'*exercices privés*. Cette précision aidera à bien distinguer deux notions parfois confondues par les auteurs ou dans l'enseignement oral. « Prière ou exercice public » n'est pas nécessairement synonyme de « *culte public* ». D'après le c. 1256, le culte public est celui qui est rendu au nom de l'Eglise par des ministres légitimement désignés à cette fin, ou par des actes que l'Eglise réserve à Dieu, aux saints et aux bienheureux.

A ces remarques préliminaires, s'ajoute le texte des principaux canons traitant des indulgences (c. 911-936), avec, en note, les précisions doctrinales importantes données en ces dernières années sur la portée des expressions : visite d'église, prières aux intentions du S. Pontife, altération du texte indulgencié, récitation mentale, etc.

L'ordre dans lequel sont rangés les 715 formules ou exercices de piété indulgenciés s'inspire de celui de la *Raccolta* et beaucoup plus encore de celui de la *Collectio Precum*. Il est parfaitement logique. Les faveurs destinées à tous les fidèles sont groupées dans la première partie, en trois sections, subdivisées elles-mêmes en titres et chapitres. C'est ainsi qu'après avoir considéré d'abord l'invocation de la Sainte Trinité même, on passe aux prières et pratiques se rapportant aux divers mystères du Verbe Incarné. Il n'y a pas moins de 135 exercices en l'honneur de la Sainte Vierge, invoquée dans ses diverses prérogatives et sous ses différents titres ; puis viennent les pratiques en l'honneur de S. Joseph et des Saints. Une section est réservée aux invocations et prières pour les âmes du purgatoire [2]. Une autre intitulée « Pro peculiaribus rerum adjunctis » groupe les faveurs accordées aux congrès eucharistiques, aux prières faites pour les vocations, pour les missions, la bonne mort, etc. La seconde partie beaucoup moins importante (n. 671-708) contient les indulgences « en faveur de certains groupes de personnes ».

Des tables excellentes par « incipit » des formules (les invocations ou oraisons jaculatoires sont distinguées des prières plus longues), par ordre des matières et un index analytico-alphabétique rendent la consultation très aisée.

Ce que l'on remarque au cours d'un examen un peu plus attentif de ce recueil, c'est tout d'abord que la S. Pénitencerie s'est livrée à une revision très complète des concessions antérieures. On peut s'en rendre compte déjà par les références aux décrets officiels : elles mentionnent presque toujours une date du siècle dernier ou du Pontificat de Pie X, et une intervention nouvelle de la S. Pénitencerie au cours des années 1932-37. Mais surtout cette revision a été souvent un changement des faveurs concédées. C'est ainsi que la nouvelle Collection ne parle plus (au moins nous n'en avons pas relevé d'exemple) des « quarantaines ». Il semble qu'on ait voulu supprimer cette indulgence dont la valeur ne pouvait pas être fixée de manière précise [3] ; les formules si connues « sept ans et sept quarantaines », « dix ans et dix quarantaines » ont ainsi disparu [4]. On ne relève presque plus, dans la nouvelle Collection, d'indulgences inférieures à 300 jours [5] ; ce qui amène de nombreux changements [6]. On rencontre aussi divers cas où les indulgences ont été augmentées plus notablement encore [7]. Il nous semble que les concessions se ramènent presque toutes à quelques types : 300 et 500 jours, 3, 5, 7 ou 10 ans, indulgence plénière, aux conditions ordinaires, notamment pour la récitation pendant un mois de la même oraison jaculatoire. Des restrictions, faites jadis, concernant le gain répété d'indulgences partielles le même jour, ont disparu [8]. Bref, il est manifeste qu'une revision profonde a été faite de toutes les concessions antérieures et cela dans le sens d'une plus grande uniformité, simplicité et très généralement d'une plus grande libéralité.

Ce n'est pas la seule surprise que nous réservent les « *Preces et pia opera* ». Elles contiennent beaucoup d'indulgences générales récentes qui n'ont pas été promulguées aux *Acta Apostolicæ Sedis* [9]. C'est ainsi que dès les premières pages du recueil nous rencontrons un groupe d'invocations et de prières (n. 17-24), empruntées toutes au psautier ou à l'office [10].

Un peu plus loin, on trouvera des textes du missel : collectes de diverses messes [11], parties du commun [12], prières de la préparation ou de l'action de grâces [13]. Toutes ces concessions nous étaient inconnues jusqu'ici. Elles semblent dénoter l'intention bien nette d'inviter et d'encourager les fidèles à utiliser davantage les textes liturgiques [14] dans leur prière.

[2] Ce qui est loin de vouloir dire que sont réunies là les seules indulgences applicables aux âmes du purgatoire. Toutes les indulgences concédées par le Souverain Pontife (la S. Pénitencerie) sont applicables aux défunts, sauf évidence du contraire (c. 930).

[3] Cf. cette remarque dans Vermeersch-Creusen, *Epitome I. C.*, II, n. 201.

[4] Un décret du 20 oct. 1931 (*N. R. Th.*, 1932, p. 169) prévoyait encore cette indulgence de 10 ans et de 10 quarantaines pour chaque station déjà parcourue du Chemin de Croix, inachevé pour un motif raisonnable. La collection récente ne parle plus que d'une indulgence de 10 ans (*Preces et pia opera*, n. 164). Comparer aussi *Coll. Precum* (1929) n. 60, 227, 261 et *Preces et pia opera*, n. 107, 455, 538.

[5] Voir cependant n. 629, b. 630, b, c, 631.

[6] Comparer p. ex. *Coll. Precum*, n. 139, 143, 145, 147 et *Preces et pia opera*, n. 273, 277, 279, 281.

[7] Comparer p. ex. *Raccolta*, n. 69, 101 et *Preces et pia opera*, n. 149, 163.

[8] Comparer p. ex. *Coll. Precum*, n. 109, 110, 152, 153 et *Preces et pia opera*, n. 229, 230, 326, 327.

[9] Nous croyons avoir remarqué que la S. Pénitencerie publie surtout aux *Acta* les concessions d'intérêt plus actuel (p. ex. les diverses prières indulgenciées à l'occasion du Jubilé de la Rédemption) ou de portée plus générale (prières après la messe, chemin de croix, etc.).

[10] P. ex., n. 19 « In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum » ; n. 21 « Dignare, Domine, die isto (vel nocte ista) sine peccato nos custodire » ; n. 25, le ps. « Laudate Dominum omnes gentes, » sans la doxologie. Ces diverses prières sont enrichies de 500 jours d'indulgences, et une indulgence plénière aux conditions ordinaires, si on les récite chaque jour, pendant un mois.

[11] *Preces et pia op.*, n. 31, 98, 172, 181, 182, 183, 233, 258, 403.

[12] *Ibid.*, n. 128 (Perceptio Corporis tui...) ; n. 129 (Domine, non sum dignus).

[13] *Ibid.*, n. 130, 132 (Prières de S. Thomas avant et après la Communion).

[14] Puisque le c. 932 déclare que, sauf mention expresse du contraire, on ne gagne pas les indulgences pour une œuvre à laquelle on est tenu par ailleurs (exception est faite pour la pénitence sacramentelle), il est certain que les prêtres ne gagneront pas ces indulgences nouvelles par la seule récitation de ces prières liturgiques dans l'office. Cappello, *Tr. can. mor. de Sacramentis*, Vol. II, P. I, *De pænitentia*, alt. edit., n. 967. Bien que la célébration de la Messe soit moins généralement obli-

Entre beaucoup d'autres nouveautés, signalons, pour finir, l'indulgence de 3 ans accordée au servant de messe [15], celle de 500 jours pour la récitation des litanies des Saints [16], l'indulgence plénière pour les fidèles qui font en commun une retraite, ou une indulgence de 10 ans pour la récollection mensuelle faite de la même manière [17], l'indulgence de 3 ans pour la rénovation, même privée, des vœux de religion, après la célébration de la messe, ou la réception de la Sainte Communion [18].

Cette description sommaire de la nouvelle Collection officielle témoigne suffisamment de l'activité réformatrice de la S. Pénitencerie. L'effet normal de ce travail sera de raviver l'estime des indulgences chez les prêtres et auprès des fidèles (c. 911).

Il est à peine nécessaire par ailleurs de faire remarquer qu'en attendant les rééditions des ouvrages techniques ou de vulgarisation sur les indulgences, il faudra recourir au Recueil officiel pour connaître avec exactitude les concessions générales actuellement en vigueur.

II

12 mars 1938.

DECRETUM

CONDITIONES AD VALIDAM SACRARUM « VIÆ CRUCIS » STATIONUM ERECTIONEM EX NOVO STATUUNTUR.

Jamdiu ac sæpe huic S. Tribunali significatum fuit, multiplicatem conditionum ad validitatem erectionis stationum « Viæ Crucis » hucusque requisitarum haud raro occasionem dedisse omissioni, ut plurimum involuntariæ, unius vel alterius ex iis, et consequenti exinde invaliditati erectionis ejusdem. Huic lamentabili defectui infra scriptus Cardinalis Major Pænitentiarius occurrere efficaci remedio cupiens, totam rem deferendam esse Summo Pontifici censuit. Itaque Sanctitas Sua, in audientia eidem benigne concessa die 11 mensis januarii vertentis anni, spirituali animarum piarum bono semper prospiciens, ac summopere exoptans ne christifideles priventur sacris indulgentiis, huic salutari exercitio adnexis, — quas Ipsemet ex novo statuerat per Decretum *Pium Viæ Crucis exercitium* sub die 20 octobris 1931 [1], — abrogatis singulis conditionibus hactenus vigentibus, benigne decernere dignatus est ad validam stationum « Viæ Crucis » erectionem sufficere ut sacerdos, idcirco rogatus, debita facultate sit præditus, juxta Decretum *Consilium suum persequens* datum die 12 martii 1933 [2] ; prorsus tamen decere, ratione præsertim ecclesiasticæ disciplinæ ut singulis vicibus, nisi agatur de locis exemptis, accedat venia Ordinarii loci, ubi facultas exercetur, saltem rationabiliter præsumpta, quando Ordinarius facile adiri nequeat. Præterea eadem Sanctitas Sua statuit ut omnes « Viæ Crucis » erectiones, quacumque ex causa hucusque invalide peractæ, hujus Decreti vigore sanatæ maneant.

Contrariis quibuslibet etiam mentione dignis minime obstantibus.

Datum Romæ, ex ædibus S. Pænitentiariæ, die 12 martii 1938.

L. Card. LAURI, *Pænitentiarius Major*.

S. Luzio, *Regens*.

gatoire, nous ne pensons pas que l'on puisse gagner les indulgences en récitant au cours du S. Sacrifice les textes indulgenciés empruntés au Missel. Il y a au moins une nécessité conditionnelle de prononcer ces formules.

[15] *S. Pæn.*, 13 maii 1937, *Preces et pia opera*, n. 627.

[16] *S. Pæn.*, 10 jul. 1935, *Preces et pia opera*, n. 640.

[17] *S. Pæn.*, 26 jun. 1937, *Preces et pia opera*, n. 642.

[18] *S. Pæn.*, 10 apr. 1937, *Preces et pia opera*, n. 695, cf. *Revue des Communautés religieuses*, 1938, p. 68.

[1] *Acta Apost. Sedis*, vol. XXIII, p. 522 (*Ami* 1932, p. 87).

[2] *Acta Apost. Sedis*, vol. XXV, p. 170 (*Ami* 1933, p. 355).

Diarium de la Cour romaine

Le jeudi 10 mars 1938, S. S. a reçu en audience solennelle S. Exc. le Dr Carlos Aldunate, ambassadeur extraordinaire du Chili, pour la présentation de ses lettres de créance ; — *item*, le mardi 15 mars, S. Exc. le Dr Bernard de l'Escaille, ambass. extr. de Belgique ; — *item*, le vendredi 18 mars, S. Exc. le Dr Juan Modesto Larrea Jijon, envoyé extr. de l'Equateur ; — *item*, le jeudi 24 mars, S. Exc. le Dr Luis Dobles Segreda, envoyé extr. de Costarica.

(*Acta* n° 5, du 10 avril)

Actes de S. S. Pie XI

I. CONSISTOIRE — Compte rendu du consistoire semi-public du 31 mars 1938 pour recueillir les suffrages sur la canonisation des Bienh. André Bobola, martyr, Jean Leonardi et Salvator d'Horta, confesseurs.

II. LETTRE DU PAPE. — 18 janvier 1938. Au cardinal Boetto, S. J., pour le cinquantenaire de sa profession religieuse.

S. Congr. Consistoriale

29 janvier 1938. — La vicairie de *Vent* (Autriche) est détachée de l'archidiocèse de Trente (Italie) et rattachée à l'Administration apostolique d'Inspruck.

S. C. des Rites

13 mars 1938, *Rome et Lucques*. — Décret *de tuto* pour la canonisation du B. Jean Leonardi.

S. Rote Romaine

La Rote publie le sommaire des jugements qu'elle a rendus, de façon définitive, en 1937. Sur les 82 affaires ainsi jugées, nous avons relevé 74 procès en nullité de mariage ; 25 ont abouti à une sentence de nullité, refusée aux 49 autres, soit 1/3 seulement de procès gagnés. 36 causes plaidées gratuitement : 22 furent perdues, 14 gagnées, soit environ 39 %, moyenne supérieure à la précédente.

Le motif le plus souvent invoqué est celui tiré *ex capite vis et metus* seul, 29 fois : gagné 11 fois, perdu 18 fois. On le retrouve associé à l'*exclusio boni prolis*, 1 fois, perdu ; à l'exclusion de l'indissolubilité, 1 fois, gagné ; à l'*amentia mulieris*, 1 fois, gagné. Vient ensuite l'*impotentia :* de l'homme, invoquée 8 fois, admise 3 fois seulement ; de la femme, 1 fois, admise.

Le *defectus consensus*, seul, a été mis en avant 6 fois, et admis seulement 2 fois ; joint à *vis et metus*, 1 fois, rejeté ; à une condition, 1 fois, rejeté ; à l'exclusion de l'unité et de l'indissolubilité du mariage, 1 fois, rejeté ; à l'exclusion du *bonum prolis*, 1 fois, rejeté ; à la clandestinité, 1 fois, admis ; à l'*amentia viri*, 1 fois, admis.

Le motif *ex capite conditionis appositæ*, seul, a été repoussé 4 fois et admis 1 fois ; joint à l'exclusion du *bonum prolis*, invoqué 2 fois, a été rejeté.

L'*exclusio indissolubilitatis*, seule, a été plaidée, et rejetée, 4 fois ; jointe à *contra bonum prolis*, admise 1 fois et rejetée 1 fois. Le *contra bonum prolis*, seul, a été admis 1 fois et rejeté 2 fois.

Nous trouvons invoquées 1 fois : la consanguinité, rejetée ; — l'ignorance sur l'essence du mariage, rejetée ; — l'exclusion de l'unité, de l'indissolubilité et du *bonum prolis*, rejetée ; — la simulation, admise.

L'avocat de la dernière cause, venue de Naples, plaidait la nullité *ex capite conditionis appositæ, ob errorem circa qualitatem personæ, ex defectu consensus ob amentiam mulieris ;* malgré tout cela, il n'a pas gagné son procès.

NOTES MISSIONNAIRES

La « sollicitude de toutes les Eglises » (II Cor., XI, 28) doit être, à l'heure présente, le sentiment animateur de toute vie chrétienne. On ne saurait, en effet, dire à Dieu sincèrement, dans sa prière quotidienne : *adveniat regnum tuum*, si l'on entendait systématiquement se désintéresser de l'apostolat missionnaire qui cherche précisément à procurer ce règne de Dieu dans les parties les plus lointaines et les plus déshéritées du monde.

Depuis quelques années, les publications, revues ou monographies, doctrine ou histoire, se sont multipliées au sujet des missions catholiques. Excellent signe d'un renouveau dans l'esprit chrétien, et de l'empressement apporté par les prêtres et les fidèles à répondre à l'une des préoccupations constantes du Souverain Pontife, qui vraisemblablement restera dans l'histoire « le Pape des Missions ».

Nous avons groupé dans ces « Notes missionnaires » quelques ouvrages récents qui, sous des aspects divers, font mieux connaître le problème missionnaire, ses données peu saisissables dans les pays civilisés, ses difficultés, mais aussi les résultats consolants obtenus par le travail persévérant des missionnaires catholiques.

1. — **Leur Combat**, Essai de missionologie, par Vincent DE MOOR [1], est un de ces livres rares qui permettent d'embrasser, dans une vue d'ensemble très complète, l'activité missionnaire de l'Eglise. L'auteur avait d'abord donné, sous forme de conférences à l'Institut catholique de Paris, la presque totalité de ces « remarquables leçons, conçues selon un plan solide, bien enchaîné, riches aussi d'une documentation de premier ordre » (préface, p. 11).

Une brève introduction rappelle *le but* poursuivi dans l'apostolat missionnaire : exécuter l'ordre donné par le Christ : « *Allez, enseignez toutes les nations* » (Mt., XXVIII, 19). Cinq chapitres essentiels se partagent ensuite le volume : vingt siècles de ténacité, chefs, terre d'abord, forces, tactique.

Vingt siècles de ténacité, c'est, brossée à grands traits, toute l'histoire de l'action missionnaire de l'Eglise, depuis Jésus lui-même et les apôtres jusqu'à l'Eglise contemporaine en passant par l'action missionnaire au Moyen Age et dans les temps modernes. Il semble que, depuis la Grande Guerre, l'Eglise ait accentué le caractère universaliste de son mouvement apostolique. Elle le doit à l'impulsion vigoureuse donnée aux missions par S. S. Pie XI. « Universalisme d'espace : c'est jusqu'aux confins de la terre et immédiatement que doit s'étendre l'action missionnaire. Universalisme d'institution : tout ce qui pourrait sembler lier le christianisme à une race, à un peuple, doit être impitoyablement banni. Universalisme d'intérêt : c'est la chrétienté entière et non une équipe de pionniers qui doit se faire l'instrument de l'expansion du catholicisme » (p. 72).

Chefs, c'est l'organisation actuelle de la S. C. de la Propagande avec l'administration spirituelle de l'immense territoire soumis à sa juridiction. L'évêque des évêques missionnaires est le pape, suppléé dans le gouvernement ordinaire des missions par le « pape rouge », le cardinal-préfet de la Propagande, sous les ordres duquel se trouvent immédiatement placés vicaires et préfets apostoliques.

Terre d'abord est peut-être le chapitre le plus intéressant. Il peint, en effet, prises sur le vif, les difficultés humainement insurmontables qui s'opposent à la réussite de l'apostolat missionnaire. Le titre se justifie, précisément parce que ces obstacles s'efforcent de détourner les regards des païens de la contemplation des choses célestes, pour les river à la terre et aux biens temporels. Tous les missionnaires « ont ceci de commun : ils doivent lutter, pour arracher, une à une parfois, les âmes à l'emprise du semeur d'ivraie, vieux comme le monde, et qui a à sa disposition toute une armée dont la force est inouïe... Et l'on s'explique alors, non sans quelque tristesse, ce cri de l'âme indigène : *terre d'abord*. « Dieu? l'Eternité ? — Questions oiseuses, bonnes tout juste à bercer d'illusions les quelques fous rêvassiers qui s'y arrêtent. Ce qu'il faut à l'homme, c'est le bonheur, charnel, palpable, enivrant, quotidien, intarissable, inéluctable, le bonheur qui grise, qui saoûle, qui abrutit : en un mot, le bonheur des sens ! Pour l'autre, c'est une invention des Blancs. Terre d'abord, après cela, on verra... » (p. 173).

Les *obstacles à l'apostolat* missionnaire, l'auteur les énumère et en étudie un certain nombre : l'islamisme, les religions orientales, le fétichisme avec ses superstitions, ses sociétés secrètes, ses pratiques de sorcellerie, ses initiations. Il est aisé de mesurer, de ce côté, l'obstacle strictement indigène : « C'est la lutte entre deux civilisations. Tel qui est né dans le Nord ne peut prétendre imposer ses vues à priori, sans preuves palpables, à tel autre qui a vu le jour sous le tropique ! » (p. 127).

Mais il y a d'autres difficultés encore. C'est, en première ligne, l'activité des sociétés bibliques ; elle se porte principalement sur les soins des corps ; et, sous cet aspect, il faut reconnaître que le protestantisme a beaucoup fait pour améliorer les conditions hygiéniques des populations. Quant à l'instruction et au soin des âmes, l'influence protestante est fatalement restreinte : le ministre ne doit-il pas se contenter d'exposer le texte de la Bible, abandonnant ensuite ses ouailles à l'action directe du Saint-Esprit ?

Il en résulte souvent des déformations considérables et dangereuses dans la doctrine religieuse elle-même, si peu religieuse d'ailleurs soit-elle. L'auteur en donne un exemple en analysant (p. 141-157) le mouvement « Watch Tower » (la Tour de Garde),

[1] *Leur Combat*. par Vincent DE MOOR, professeur à l'Institut catholique de Paris, avec lettre-préface de Son Em. le card. Baudrillart. — In-4° de 320 p., avec 12 grav. hors texte, 45 f. — Paris, Beauchesne ; Bruxelles, Dewit.

« dernier né du Protestantisme, mais fils très légitime » (p. 141). Cette pseudo-religion est contenue dans les livres du juge Rutherford, notamment l'ouvrage *Création* (1927) qui constitue un précis semi-théologique semi-historique du mouvement, et les deux volumes intitulés *Light* (lumière) (1930), qui veulent être un commentaire — mais combien subversif — de l'Apocalypse. Après avoir exposé brièvement la doctrine de ce mouvement, M. V. de Moor en tire les conclusions suivantes :

« 1° Le Watch Tower est un mouvement subversif. Il condamne tout pouvoir existant, dans l'ordre économique, politique et religieux. Le mouvement ne prétend pas organiser la révolution. Il se contente de la proclamer et de s'attacher aux pas de Jehovah qui mène dès à présent le grand combat. Les déclarations pacifiques des Watch Tower ne les empêchent pas de s'engager dans tout combat, soi-disant pour Jehovah.

2° Le Watch Tower tire toute sa doctrine de la Bible. De là une affinité étroite avec le protestantisme. Il s'inspire du même illuminisme fanatique et naïf que l'on trouve dans les sectes protestantes. Le titre officiel du Watch Tower est d'ailleurs : *International Bible Association Watch Tower and Tract Society*, Brooklyn, New York.

3° Le Watch Tower n'est donc pas une religion. au dire même du chef du mouvement, mais une révolution intégrale vers un ordre de choses qui transformera la terre...

4° Le Watch Tower n'est pas non plus une religion, car il supprime la destinée surnaturelle de l'humanité. La fin de l'homme se trouve dans un Eldorado parfaitement terrestre. Il rejoint ainsi le Coran et constitue une forme de néo-judaïsme, promettant l'avènement d'un messie qui ouvrira sur la terre l'âge d'or. »

La propagande de ce mouvement se fait aujourd'hui dans le monde entier. Des succursales sont établies dans nombre de capitales d'Europe, d'Amérique et notamment d'Afrique. Des pasteurs protestants eux-mêmes reconnaissent qu'il constitue pour l'Eglise et pour la civilisation un très réel danger. Les enseignements du juge Rutherford contiennent en germe les pires excès. Quelques précisions à ce sujet sont nécessaires :

« Les ouvrages doctrinaux du Watch Tower condamnent le communisme et le bolchévisme tout comme le reste de l'organisation de Satan. Il n'y a que la théocratie future qui soit légitime. L'illuminisme biblique du Watch Tower n'a en thèse rien de commun avec le bolchévisme. Mais en fait il aboutit à une proscription, plus radicale que le bolchévisme lui-même, de tout le régime du monde. Le Watch Tower ne prêche pas l'anarchie, mais il dénonce le mal et annonce la destruction générale : le « grand soir » est proche.

Il s'ensuit que le bolchévisme applaudit au mouvement du Watch Tower.

Existe-t-il une collusion positive des mouvements bolchéviques et Watch Tower ? La preuve n'en est pas faite jusqu'à présent. On se contentera de remarquer : 1° Que Rutherford est juif et que sa doctrine est une forme de judaïsme ; 2° Que ses ouvrages sont imprimés chez des éditeurs juifs ; 3° Que des capitaux énormes sont à la disposition du Watch Tower... »

L'enthousiasme de certaines populations pour les Watch Tower se double d'un sentiment à caractère révolutionnaire à l'égard des Européens. On s'explique par là comment ce mouvement apporte à l'apostolat missionnaire un obstacle quasi insurmontable.

Autre obstacle apparenté : le communisme. Danger trop connu pour qu'il soit utile d'insister. Et il faut constater que les noirs du monde entier, et particulièrement ceux d'Afrique, sont une proie avidement convoitée par le communisme.

Forces. — Devant ces obstacles, l'Eglise ne saurait se décourager. Elle dispose de forces incomparables dans ses missionnaires, hommes et femmes, religieux et séculiers, prêtres et frères coadjuteurs, sans compter le clergé auxiliaire indigène et les catéchistes. L'auteur examine les conditions intellectuelles, morales, ascétiques, exigées par l'autorité religieuse pour la bonne formation des missionnaires; il montre aussi, chez les autres, simples fidèles et prêtres, la nécessité de l'esprit de sacrifice et de charité pour venir en aide aux pionniers de l'Evangile. Il est peut-être exagéré d'affirmer que « le missionnaire qui revient de la brousse » constate, en France et en Europe, « des catholiques à l'aise et satisfaits..., des prêtres affairés pour qui l'Eglise du Christ se limite aux murs de la paroisse ; des religieux et des religieuses, zélés pour les âmes, mais pour les âmes qui sont groupées autour de nos clochers » ; aux autres, on pense « aux journées missionnaires » (p. 182). Nous dirons — ce qui est humain et raisonnable, et en même temps très conforme aux principes de la charité chrétienne — que ces excellents chrétiens, prêtres et religieux, s'occupent *d'abord* de l'œuvre à laquelle leur vocation et leur fonction les appliquent. Ils ne négligent pas pour autant les missions et font aussi effort pour subvenir à leurs besoins. Ne soyons pas exclusifs.

La question des ressources nécessaires aux missions soulève plus d'un problème difficile. L'auteur en examine différents aspects et aboutit à une conclusion assez neuve chez les catholiques : « Le missionnaire doit se créer *sur place* des ressources ; ...avec tact et persévérance, il enseignera aux néophytes et aux chrétiens à prendre une part généreuse, et chacun selon ses moyens, aux dépenses faites pour la communauté » (p. 225). Ce qui n'empêchera pas les catholiques des vieux pays d'Europe de conserver aux missions une place de choix dans le budget de leur charité. Si les différents Etats comprenaient leur devoir (et leur intérêt), ils apporteraient un concours large et généreux à leurs missionnaires. L'Etat belge est déjà entré dans cette voie, bien d'autres pourraient l'imiter.

Le chapitre *Tactique* est à méditer. Non certes que nous en approuvions toutes les expressions. Mais le sens général est à retenir. Sur les points secondaires, sur les applications, sur les modalités liturgiques ou même parfois morales, il y a une *adaptation* à faire des principes catholiques. On lira avec intérêt les exemples proposés par M. de Moor. — Nous avons fait une restriction quant à certaines expressions de l'auteur. Les unes demanderaient quelques précisions pour être bien comprises, par exemple la définition de la théologie, « ensemble des adhérences purement humaines du dogme ». L'objet propre de la théologie étant la conclusion théologique, nous place immédiatement dans un domaine supérieur à l'adhérence purement humaine. De même, à propos de l'adaptation morale, tout le paragraphe concernant la polygamie nous semble bien risqué et, tout en distinguant la responsabilité subjective du polygame de l'état objectif de polygamie, nous ne pouvons souscrire à l'indulgence de l'auteur en faveur

du polygame. Les exemples de l'Ancien Testament n'ont aucune valeur à l'égard du *sacrement* de mariage.

Mais ce n'est là qu'une page échappée sans doute à la « chaude ardeur » qui est, pour reprendre une expression du cardinal Baudrillart, celle « de l'existence et du caractère de l'auteur ». Tout le reste du chapitre est admirable. M. de Moor y décrit par le détail la fondation matérielle d'une mission, la manière de construire cette citadelle du catholicisme, dans telles conditions, sur tel emplacement, son entretien, ses occupants, l'école qui en sera le bastion.

Et puis, voici la tactique suprême, celle qui commande et couronne toutes les autres : l'humble vie religieuse du missionnaire. Sans elle, rien n'aboutira de ce que la sagesse humaine aura préparé avec tout son soin et sa prudence ; il devra s'y ajouter la « folie de la croix », c'est-à-dire, avec les hautes vertus évangéliques, « un désintéressement héroïque, une douceur inaltérable, une perpétuelle bonne humeur, une inlassable énergie, alimentés d'un grand zèle pour les âmes » (p. 267).

Le dernier chapitre *Victoire* est la statistique émouvante des progrès réalisés dans le monde par la religion catholique grâce aux missionnaires : « telle une succession de noms sur de glorieux étendards », dit encore l'éminent préfacier. Et c'est par l'appréciation du cardinal Baudrillart que nous clorons cette analyse : « Ce manuel rendra d'inappréciables services. Je suis heureux et fier que, sous sa forme première et grâce à une généreuse collaboration qui s'est ajoutée à la vôtre, il ait pris naissance à l'Institut catholique. Puissions-nous ainsi, répondant au désir du Saint-Père, avoir aidé au développement de l'apostolat missionnaire et participer, pour notre humble part, à ses combats et à ses gloires ! »

2. — Pendant longtemps, la traite des nègres fut une des situations les plus inextricables avec lesquelles les missionnaires catholiques ont eu à compter. Il y a quelques années (en 1930, p. 65), nous présentions à nos lecteurs un ouvrage parfaitement documenté du P. Dieudonné Rinchon sur *La Traite et l'Esclavage des Congolais par les Européens*. Nous y avons vu comment la traite des noirs était fréquemment envisagée comme une nécessité économique, quoique l'Eglise et les missionnaires se soient efforcés d'y apporter tous les adoucissements compatibles avec les idées de l'époque. Ce que furent ces idées et à quels préjugés étaient soumis les esprits réputés les meilleurs, le savant religieux nous en fournit aujourd'hui une preuve nouvelle dans le tome Ier de son ouvrage : **Le Trafic négrier, l'organisation commerciale de la Traite des noirs** [2].

Cet ouvrage est conçu et réalisé « d'après les livres de commerce du capitaine gantois Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein », qui, né et baptisé à Gand, le 11 novembre 1733, se fixa à Nantes en 1745 à la suite de la guerre de la succession d'Autriche.

Nantes était alors le grand centre de la traite négrière, la rivale de Liverpool. C'est là qu'en 1748 Pierre Van Alstein commença son apprentissage à bord d'un navire armé par la Compagnie d'Angola. Quelques années plus tard, il part, au titre de sous-lieutenant et d'écrivain, avec le négrier *Mars*. La guerre de Sept ans entrave le « commerce » français et Van Alstein est même pendant quelque temps prisonnier des Anglais. Le trafic négrier ne devait reprendre qu'en 1763. A cette époque, notre marin est capitaine et va exercer sur la côte d'Angola. Appuyé sur les documents authentiques, le P. Vinchon nous livre les détails du sinistre trafic durant deux campagnes de Van Alstein : la première sur le *Télémaque* (1763-1765), la seconde sur l'*Africain* (1766-1768). Nous avons ainsi les renseignements les plus curieux sur l'achat et la revente des captifs, le prix des noirs, les différents marchés, les courtages, les échanges, le transport des nègres en Amérique, le marché américain et la main-d'œuvre noire. — Tout n'était pas bénéfice. Sans compter les révoltes, les accidents, les morts, les frais de toutes sortes pour la nourriture des équipages et des passagers, les douceurs de la table des officiers, le coffre aux remèdes du chirurgien, il fallait aussi faire la part des droits à payer et des cadeaux obligatoires.

L'ouvrage du P. Rinchon est un recueil documentaire de première valeur. Il projette une lumière nouvelle sur des sujets qui souvent n'avaient été étudiés que d'une façon superficielle. Quand le second volume sera paru, sur les dernières expéditions de Van Alstein à la côte d'Angola et à la côte de Guinée, on possédera une vue d'ensemble très complète sur des pratiques qui heureusement ont pris fin, mais qu'on ne saurait juger équitablement sans se reporter aux usages et préoccupations de leur époque.

3. — Nous tenons à faire ici une place à une petite brochure du P. H. Marchal, des Pères Blancs, sur l'**Aspect moral et religieux de la Question « indigène » dans l'Afrique du Nord** (conférence donnée à la Journée d'amitié rurale de la J. A. C., L'Arba, 15 juin 1937). Il est difficile de résumer ces pages où tant d'observations judicieuses et d'heureuses applications des grands principes chrétiens sont condensées. La question des musulmans domine toutes les autres. Deux constatations fixent l'attention du lecteur tout au long de la conférence : d'une part, l'indigène musulman, attaché à sa religion musulmane, n'acceptera que difficilement d'être gouverné par un non-musulman ; d'autre part, si celui qui gouverne n'est disposé à aucun effort pour mettre sa conduite en rapport étroit avec la loi du Décalogue qu'il doit professer, c'est en vain qu'il travaille au relèvement matériel, à l'amélioration des conditions d'existence économiques et sociales du gouverné.

> « L'islam, déclare le P. Marchal, est dans son ensemble une civilisation complète et cadenassée ; elle est foncièrement imperméable à toute autre ; ses attitudes profondes sont faites de mépris et d'opposition irréductible pour tout ce qui lui est étranger et inassimilable en vertu de ses principes religieux, — et très spécialement pour ce qui est chrétien.
>
> « Ces deux civilisations, la musulmane et la chrétienne, se comportent exactement à la manière de deux pôles qui se repoussent. »

Nous voudrions suivre le développement de cette constatation, douloureuse à nos cœurs chrétiens. Sans doute, le musulman croit en Dieu, mais sa profession

[2] P. Dieudonné Rinchon, Capucin. — *Le Trafic négrier*, d'après les livres de commerce du capitaine gantois Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein. *L'organisation commerciale de la Traite des noirs*. — In-8 de 384 p., illustré de 53 gravures, cartes et documents. Préface de Ch. de la Roncière, 54 f. — Bruxelles, Editions Atlas, 47, avenue de Floréal ; Paris, librairie Vanelsche, 44, rue du Montparnasse.

de foi ou *chahada* suffit pour se ménager la faveur divine. La *chahada*, le jeûne et les ablutions rituelles purifient de tous crimes. A quoi bon alors se gêner? — L'auteur rappelle opportunément que l'homme n'énerve pas impunément la loi de Dieu et ses contraintes morales. Rites et dévotions ne remplacent pas l'observation des commandements de Dieu. Ce qui fait la valeur d'un homme et lui mérite l'estime, ce n'est pas la simple affirmation de sa foi en Dieu, ni sa purification corporelle par des ablutions d'eau ; c'est, avant tout, l'intégral accomplissement de la loi de Dieu, du Décalogue.

Sans doute, il ne faut pas désespérer du salut, toujours possible, des populations musulmanes, mais — et c'est la conclusion de l'auteur — « nous n'aurons de prestige aux yeux des musulmans que si nous avons une vie religieuse aussi évidente à leurs yeux qu'elle est intime et profonde dans nos convictions et notre conduite » (p. 28). C'est alors seulement que tomberont le mépris et l'hostilité innés à l'égard du chrétien, et que les âmes s'ouvriront à la confiance.

4. — C'est bien ce qu'avait compris, après sa conversion, le P. Charles de Foucauld. Cette vie, tant de fois racontée déjà, Mlle Agnès Goldie en fait un nouveau récit, à la portée des enfants [3].

Nous n'en extrayons qu'une phrase, qui résume ce que fut la vocation du pénitent du Sahara : « Le plan du Père de Foucauld est d'imiter au Sahara... la vie humble et pauvre de Jésus-Christ. Il montrera aux musulmans ce qu'est un marabout chrétien ; il sera le « Frère universel », et, par sa charité, il attirera les âmes au christianisme. Pour cet apostolat, il compte surtout sur le rayonnement de l'Hostie » (p. 49).

C'est, mise en pratique d'une façon héroïque, la leçon par laquelle le P. Marchal concluait sa conférence.

5. — Plus bas que le Sahara, voici le Congo, d'où un vaillant missionnaire belge nous fait parvenir une intéressante plaquette sur **l'Origine des Missions belges au Congo** [4].

Quand fut définitivement fondé l'Etat Indépendant du Congo (1886), des pourparlers furent engagés entre le roi des Belges, Léopold II, le cardinal Lavigerie et les Pères du Saint-Esprit. Il fut réglé, sur la demande de l'archevêque d'Alger lui-même, que les travaux d'évangélisation du Congo seraient réservés à des Belges, et que les Congrégations étrangères, y compris la sienne (les Pères Blancs), seraient remplacées par des missions nationales. Un bref de Léon XIII conférait à l'archevêque de Malines la juridiction sur le nouvel Etat libre du Congo. Les Pères du Saint-Esprit n'étaient autorisés à conserver leurs missions de la Préfecture apostolique du Bas-Congo que provisoirement et sous la juridiction de l'autorité ecclésiastique belge. Enfin, le cardinal Lavigerie, ayant consulté le Chapitre des Pères Blancs, demanda la conservation de ses missions à l'Est du Congo et l'érection en mission distincte, sous le nom de Haut-Congo, de la région située entre le Lualaba et le Tanganyika. Ces propositions furent acceptées à condition que seuls des Belges y seraient destinés.

Après diverses tentatives d'organisation du personnel nécessaire aux missions, celles-ci furent définitivement confiées aux Missionnaires de Scheut. Mais depuis, d'autres Congrégations ou Ordres religieux ont accepté de prendre part à l'évangélisation de l'Etat libre : Jésuites belges, Trappistes de Westmalle, Prêtres du Sacré-Cœur, Prémontrés de Tongerloo, etc. La majorité sinon la totalité de ces missionnaires est recrutée en Belgique. — Parmi les religieuses, il faut citer les Sœurs Blanches, les Sœurs de la Charité de Gand, les Franciscaines Missionnaires de Marie, les Sœurs de Notre-Dame de Namur, les Sœurs du Précieux-Sang, les Sœurs du Saint-Cœur de Marie de Berlaer. Enfin en 1909 eut lieu le premier départ des Frères des Ecoles chrétiennes.

Depuis 1929, le Congo est érigé en Délégation Apostolique. C'est dire assez quels progrès l'évangélisation chrétienne a réalisés en ce pays, où — heureux exemple — l'Etat prête largement à l'Eglise le secours de son influence et le concours de son autorité.

6. — Avant de clore ces notes, nous nous arrêterons sur le magnifique ouvrage du P. Honoré Laval, missionnaire aux Iles Gambier ou Mangareva de 1834 à 1871, **Mangareva, l'histoire ancienne d'un peuple polynésien** [5]. Ces mémoires ethnographiques ont été édités seulement aujourd'hui, et annotés, par le Dr Alfred Métraux en collaboration avec le R. P. Maurice Desmedt ; le Dr P.-H. Buck, directeur du *Bishop Museum* d'Honolulu, a bien voulu en écrire la préface.

Quand le P. Laval aborda en 1834 à Mangareva, il se trouva en présence d'une peuplade encore cannibale. Ceux des indigènes qu'il convertit à la foi chrétienne devinrent rapidement des amis sincères, qui lui confièrent et lui expliquèrent leurs traditions antiques et leurs récits sacrés. Le missionnaire, pendant de longues années, consigna ou même fit écrire aux naturels cette chronique traditionnelle, qui, à certains égards, rappelle les productions historiques des temps homériques. Pénétrant à un rare degré la mentalité indigène, il acquit une compétence hors pair pour faire refléter à nos yeux l'image de l'ancienne société polynésienne, image qui exprime non le point de vue d'un Européen, mais la conception que les indigènes eux-mêmes se faisaient de leur propre culture à travers l'histoire de leurs chefs et la description de leurs cérémonies religieuses ou profanes.

Le Dr Buck, en arrivant à Mangareva en 1934, avait été très déçu en constatant que « presque rien ne subsistait de l'ancienne culture indigène de cet archipel ». Mais sa déception se changea en joie, quand il put « consulter au *Bishop Museum* une copie du manuscrit du P. Honoré Laval que le Dr A. Métraux avait été autorisé à éditer. Le manuscrit que le P. Laval nous a laissé, continue le savant directeur, est une vraie mine d'or. On y trouve une extraordinaire abondance de faits : peu de cho-

[3] Agnès Goldie. — *Vie du Père de Foucauld.* — In-8 de 94 p., avec neuf hors texte, 6 f. — Paris, Editions Alsatia.

[4] Ad. de Schaetzen. — *Origine des Missions Belges au Congo.* — In-8 de 32 p. — Imprimerie De Bièvre, Braschaat (Anvers).

[5] P. Honoré Laval. — *Mangareva. L'histoire ancienne d'un peuple polynésien.* Mémoires ethnographiques. — In-8 de xxviii-380 p., avec plusieurs gravures hors texte, 100 f. — Braine-le-Comte (Belgique) *Annales des Sacrés-Cœurs* ; Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner.

ses ont vraiment échappé à sa curiosité. Dans ses descriptions de la vie économique, des coutumes, des usages, des traditions historiques, des croyances et des rites indigènes, Laval égale et surpasse même les œuvres, pourtant classiques, que les missionnaires anglais, tels John Williams, William Ellis et W. Wyatt Gill, ont consacrées aux Iles de la Société et aux Iles Cook » (p. VI).

L'histoire écrite par le P. Laval est le premier document qui permette de suivre à travers les âges la fortune d'une lignée de chefs, depuis les origines jusqu'à l'époque moderne. On obtient ainsi une perspective rare en ethnographie et qui change singulièrement l'évaluation des faits.

La documentation, recueillie auprès des chefs et des prêtres, décrit les rites et coutumes de la Polynésie avec une minutie toute professionnelle. Les tableaux des différentes fêtes *(marae uaikai, viriga)*, la peinture des rites funéraires sont des textes qui resteront.

Parmi les révélations qu'apporte ce manuscrit, le Dr Buck signale le passage sur les doubles pirogues : « Ce que Laval dit à ce sujet détruit tout un échafaudage savant et vain qui avait été construit pour expliquer la soi-disant disparition des bateaux dans une civilisation insulaire. »

L'ouvrage est divisé en 36 chapitres. Une première partie (ch. I-XXVI) renferme la chronique des anciens rois depuis les temps les plus reculés : mille traits de mœurs s'y rencontrent, et les chants populaires se glissent dans les épisodes de combats. La seconde partie est plus spécialement de description ethnographique : le langage, l'enfance, l'adolescence, l'éloquence, les chants, les différentes classes de la société, le mariage et la famille, les habitations, la pêche, le droit de propriété, les produits du sol, la fabrication des nattes, les repas, etc. ; la mythologie, les prêtres *(taura)* et devins, les *marae*, les rites funéraires.

Le manuscrit du P. Laval, conservé aux archives de la Congrégation des Sacrés-Cœurs à Braine-le-Comte, est édité ici avec le plus grand soin. Les notes précieuses du Dr Métraux, dont le nom rappelle la récente expédition franco-belge à l'Ile de Pâques et quelques travaux fort estimés des connaisseurs, sont le résultat d'une étude approfondie, faite à Honolulu, où le Dr Buck et son collègue le Dr K. Emory ont mis très libéralement à sa disposition leurs travaux non encore publiés, conclusions de l'enquête scientifique menée par eux à Mangareva. Le R. P. Maurice Desmedt, archiviste, éclaire le texte original à l'aide des autres documents laissés par les anciens missionnaires à Mangareva. Il a fait précéder l'ouvrage d'une brève notice biographique du P. Laval et l'a complété par une bibliographie très riche. En appendice, quelques pages encore inédites d'un autre manuscrit du P. Laval sur l'origine du peuple mangarévien.

7. — Il nous faut signaler une brochure d'un genre très différent, mais toujours en rapport avec l'apostolat missionnaire : **L'architecture en pays de mission**, par le P. M. BRIAULT, S. Sp. [6].

Ce petit livre est une conséquence directe de l'extension prise, surtout depuis la guerre, par beaucoup de missions. Presque partout on est arrivé à un deuxième stade de l'évangélisation. Les anciennes chapelles de paille et de bambous, de pisé et de nattes, ne sont plus suffisantes ni décentes. Il devient nécessaire de construire des églises d'une signification chrétienne plus accentuée, parfois même d'élever des temples durables, sinon définitifs.

C'est ainsi que les missionnaires, sans y avoir beaucoup pensé, se sont trouvés amenés à de vrais problèmes d'architecture, en particulier ceux de l'adaptation et du climat.

Le livre du P. Briault ne prétend pas donner toutes les solutions. Il n'est pas même le livre d'un architecte qualifié. Mais il est le résultat de longues années d'expérience et de pratique en pays équatoriaux. L'auteur ne se défend pas d'y avoir apporté une certaine connaissance des questions artistiques, ni d'avoir longuement recherché les moyens d'adapter au ciel des tropiques ce que nous pouvions conserver de notre patrimoine de chrétiens d'Occident.

Ces pages ont paru d'abord dans les *Annales* des Pères du Saint-Esprit. Elles furent remarquées par de nombreux prêtres français et étrangers, qui pressèrent l'auteur de les publier. Ainsi est rendu un grand service aux missionnaires, qui méritent bien qu'on les aide, même sur ce point.

8. — Une conclusion toute naturelle de ces « Notes » se trouve dans les **Actes du 4e Congrès National de l'U. M. C.** (27-29 juillet 1937), dont l'idée-mère est « les missions et l'âme indigène » [7].

L'Eglise, en effet, s'est toujours engagée au premier rang des facteurs de la civilisation humaine. Si l'on peut parler des « tendances chrétiennes » de la civilisation internationale, c'est que les principes chrétiens, grâce à l'Eglise, ont assez pénétré le monde contemporain, pour qu'on les puisse retrouver dans les grands courants d'idées où s'engage la vie internationale. On peut en juger par la conduite de l'Eglise missionnaire auprès de l'âme indigène. Le sacerdoce indigène n'est-il pas une claire affirmation du respect de la personne humaine ? La promotion d'un art indigène chrétien marque la sympathie maternelle de l'Eglise pour tout ce qui est né de l'homme. Et s'il avait fallu chercher l'âme de l'Exposition dans l'autel du Pavillon pontifical, on en aurait trouvé la plus vivante expression dans l'action missionnaire de l'Eglise.

Cinq rapports sont publiés : *La vitalité de l'Eglise catholique, meilleur gage du rapprochement des peuples*, par Mgr Lamy, archevêque de Sens ; — *Le développement du clergé indigène, vrai signe du progrès de l'Eglise dans le monde*, par le P. Augustin Bernard, S. J. ; — *Le devoir du clergé français à l'égard des prêtres indigènes et spécialement des prêtres indigènes de nos colonies*, par M. Boisard ; — *Les principes de l'action missionnaire et l'évolution des idées contemporaines pour le respect de la personne humaine*, par Mgr Beaupin ; — *L'expansion missionnaire de l'Eglise, apologétique pour le peuple chrétien*, par Mgr H. Chappoulie. — En appendice, une conférence de M. Louis Gillet, de l'Académie française : *Art chrétien, art indigène.*

[6] Préface de Mgr Grente. — In-8 de 160 p., 53 illustr., 15 f. — Paris, Desclée de Brouwer.

[7] In-12 de 128 p. — Paris, L.-E. Dillen, 23, rue Oudinot.